

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	i
REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE.....	9
CONSIDÉRATIONS CONTEXTUELLES, THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES ..	9
CHAPITRE UN	10
CONTEXTE	10
1.1 Les ONG : origines et définitions	10
1.1.1 Origines et définitions	11
1.1.2 Le Centre de solidarité internationale et le Centre d'étude et de coopération internationale	14
1.2 Les ONG et l'évolution de l'aide officielle au développement du Canada	16
1.2.1 Rôle et évolution de la politique d'aide au développement canadienne.....	16
1.2.2 Typologies des ONG canadiennes	19
1.3 La situation économique du Canada	20
1.3.1 Le déficit budgétaire canadien un problème déjà connu	21
1.3.2 Les compressions budgétaires comme solution	27
1.4 Les répercussions des compressions budgétaires dans l'aide au développement.....	30
1.4.1 La place du Canada en matière d'aide au développement.....	30
1.4.2 Le nouveau virage de la politique fédérale d'aide au développement	39
CHAPITRE DEUX.....	50
LE DESIGN DE LA RECHERCHE ET LE CADRE CONCEPTUEL	50
2.1 Enjeux et présentation générale du cadre et objectif du projet	50
2.1.1 Les constats issus des éléments de contextes	50
2.1.2 Objectif de la recherche et questions de recherches	52
2.1.3 Hypothèses de la recherche	54
2.1.4 La pertinence de la recherche	54
2.2 Le cadre conceptuel de la recherche	55
2.2.1 La coopération internationale	56
2.2.2 La pauvreté.....	58
CHAPITRE TROIS	62
LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....	62
3.1 L'approche générale de la recherche	62
3.1.1 Le choix de l'approche qualitative et quantitative	63
3.1.2 Le positionnement épistémologique : l'interprétativisme	64
3.1.3 Le cadre de la recherche: l'approche systématique	65

3.2	La collecte des données	66
3.2.1	La collecte des données primaires.....	66
3.2.1.1	Le terrain de recherche	67
3.2.1.2	Le choix des participants à l'étude	68
3.2.1.3	La priorisation de l'entrevue semi-dirigée.....	69
3.2.2	La collecte des données secondaires	72
3.2.2.1	Le traitement et l'analyse des données secondaires.....	74
3.2.2.2	Les contraintes de la recherche.....	75
3.3	La validité et la fiabilité de la recherche	75
DEUXIÈME PARTIE.....		77
RÉSULTATS.....		77
CHAPITRE UN		78
ANALYSE DES RÉSULTATS.....		78
1.1	Impacts des compressions sur le budget du CSI et du CECI.....	78
1.1.1	Le Centre de solidarité internationale (CSI).....	79
1.1.1.1	Impact sur le budget du CSI	80
1.1.1.2	Impact sur la répartition des dépenses du CSI.....	87
1.1.1.3	Impact sur le nombre d'employés du CSI	92
1.1.1.4	Impact sur la répartition du financement octroyé par le CSI selon les pays d'intervention.....	94
1.1.2	Le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)	96
1.1.2.1	Impact sur l'évolution du budget du CECI.....	97
1.1.2.2	Impacts sur la répartition des dépenses du CECI	99
1.1.2.3	Impacts sur l'évolution des activités du CECI (Projets-programmes volontaires)	102
1.2	Comparaison des stratégies mises en place par les organismes pour faire face aux compressions budgétaires	105
1.2.1	Alternatives développées par le CSI pour faire face aux compressions budgétaires	105
1.2.2	Mesures adoptées par le CECI pour faire face aux changements dans la coopération internationale	107
CONCLUSION.....		109
REFERENCES		115
ANNEXE1		121
GUIDE D'ENTREVUE SEMI-DIRIGEE.....		121
ANNEXE 2		124
PAYS D'INTERVENTION DU CECI.....		124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Dépenses des provinces par mission en % des dépenses totales et G\$.....	24
Tableau 2: Projections du solde budgétaire et du solde structurel.....	29
Tableau 3 : Les interprétations théoriques de l'APD	33
Tableau 4 : Décaissement de l'aide au développement officielle par ministère de 2013-2014	37
Tableau 5 : Déclin de l'ADO pour les cinq prochaines années.....	41
Tableau 6 : Incidences institutionnelles des coupes budgétaires	42
Tableau 7 : L'impact des coupes budgétaires à l'ACDI par programmation pays	43
Tableau 8 : L'impact des coupures de l'ACDI selon le type de programme.....	45
Tableau 9 : L'impact des coupures de l'ACDI par direction	46
Tableau 10 : Synthèse des activités de terrain	72
Tableau 11 : Chronogramme d'activités.....	76
Tableau 12 : Évolution du budget et sources de financement du CSI depuis 2010.....	80
Tableau 13: Évolution du nombre d'employés	92
Tableau 14 : Répartition du financement du CSI par pays d'intervention, de 2010 à 2013, en pourcentage (%).....	94
Tableau 15 : Évolution du budget du CECI et autres sources de financement.....	97
Tableau 16 : Évolution des projets et des programmes de coopération volontaire	102

LISTES DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Types de documents consultés	73
--	----

LISTE DES ACRONYMES

ADO :	Aide au développement officielle
ACDI :	Agence canadienne de développement international
OCI :	Organisme de coopération internationale
FEDOCI :	Fédération des ONG de développement de Côte d'Ivoire
SAILD :	Service d'appui aux initiatives locales de développement
CIPCRE :	Cercle international pour la promotion et la création
CAD :	Comité d'aide au développement
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique
ONGR :	Organisme non gouvernemental religieux
ONGRP :	Organisme non gouvernemental religieux prosélytiste
FICR :	Fédération internationale des sociétés de la croix rouge et du croissant rouge
NASAN :	Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition
BRD :	Banque régionale de développement
FMI :	Fond monétaire international
EUMC :	Entraide universitaire mondiale du Canada
PGL :	Fondation Paul Gérin lajoie
SACO :	Service d'assistance canadien aux organismes
AQOCI :	Association québécoise des organismes de coopération internationale
BM :	Banque mondiale
CECI :	Centre d'étude et de coopération internationale
CRDI :	Centre de recherche et de développement international
CSI :	Centre de solidarité internationale
MAECD :	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
MAECI :	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
ONG :	Organisme non gouvernemental
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement

INTRODUCTION

Ces dernières années ont été marquées par une lente reprise de la situation économique mondiale après la grande récession de 2007-2009. En Grèce, la récession a atteint près de -7,1 % de son PIB en 2011, puis près de -6,3 % en 2012. En France, le taux de croissance potentielle ne cesse de diminuer. Alors qu'il était de 5,5 % entre 1950 et 1960, il est désormais en dessous de 1 % selon les prévisions de 2010-2017, soit 0,3%(Daniel, 2013). Les États-Unis reconnus pour leur première place dans l'économie mondiale ne sont pas non plus épargnés par les difficultés économiques. La croissance économique du pays a reculé de 2,9 % au premier trimestre de 2014, tandis qu'elle a augmenté à 4,6 %, puis rechuté à 3,9 % durant les deuxièmes et troisièmes trimestres de 2014¹. Au Canada, le taux de croissance annuel est passé de 2,8 % entre 2000 et 2007 à 2,4 % entre 2010 et 2013, soit une baisse de 0,4 % du PIB².

Nombreux sont les pays industrialisés qui n'ont cessé de connaître une situation économique difficile à cause des effets de la dernière crise financière qui ont continué à affecter le rythme de croissance de ces pays. Nous pensons à l'augmentation importante du

¹<https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/explorer/etats-unis/apprehender-le-contexte-economique> consulté le 04/09/2015

²<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-631-x/11-631-x2014001-fra.htm> consulté le 04/01/2016

niveau du chômage en Grèce et en Espagne (plus de 20 %), en Irlande (14 %) et au Portugal (13 %)(Daniel, 2013).À cela s'ajoutent les contrecoups d'une demande mondiale qui croît moins rapidement dans les pays émergents dont les économies sont davantage orientées vers l'exportation(Jacquemot & Raffinot, 1985).

Les causes de cette situation économique ardue ne sont pas les mêmes dans tous les pays, d'où la mise en place de mesures de relance économique différentes d'un endroit à un autre. En France, une loi dite loi Macron a été votée en 2014 par le ministre de l'Économie Emmanuel Macron au nom du gouvernement français. Cette loi a pour objectif de « déverrouiller » l'économie française. Elle englobe les mesures suivantes : une loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques³. Au Canada, pour réduire le déficit public, le gouvernement a effectué une série de compressions qui ont touché tous les programmes publics (Champagne & Choinière, 2014). La loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013 fait par exemple mention de la fusion de deux ministères : l'ACDI et le MAECI. Toutes ces politiques visent à favoriser le retour à l'équilibre budgétaire du pays. Néanmoins, ces politiques entraînent des conséquences qui peuvent s'avérer positives comme négatives selon les cas. C'est pourquoi de tels types de décisions doivent être étudiés avec soin avant leur mise en application.

Sur le plan international, les montants alloués par les pays émergents dans l'aide au développement officielle (ADO) n'ont pas cessé de baisser. La part allouée à l'aide dans le

³https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_pour_la_croissance,_l%27activit%C3%A9_et_l%27%C3%A9galit%C3%A9_des_chances_%C3%A9conomiques consulté le 06/09/2015

revenu national brut a diminué, en Belgique, de 6,1 % entre 2012 et 2013⁴. On reconnaît cependant le rôle important des organisations non gouvernementales (ONG) des pays du Nord dans les pays du Sud (Davies, 2012). Les ONG sont présentes sur la scène internationale pour tout ce qui touche à l'environnement, à la paix, aux droits de la personne, au développement, à la solidarité internationale, etc. En Côte d'Ivoire, on compte par exemple un regroupement de 886 ONG au sein de la Fédération des ONG de développement (FEDOCI) des domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de l'agriculture et de la cohésion sociale⁵. Au Cameroun et au Tchad, on reconnaît deux ONG qui jouent un rôle important. Ce sont le Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD), spécialisé dans l'appui aux paysans, et le Cercle international pour la promotion de la création (CIPCRE), qui promeut les initiatives populaires dans une perspective marquée par les valeurs évangéliques et démocratiques ainsi que par une orientation très écologique. Ces deux ONG jouent un rôle important à l'échelle régionale (Guillermou, 2003). La plupart des ONG agissent par le biais des organismes tels que Greenpeace, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Amnistie internationale ou le comité de la Croix-Rouge internationale.

Dans le domaine de la coopération internationale, les ONG canadienne sont toujours joué un grand rôle (Favreau, 2014). On compte, selon l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 68 organismes québécois de coopération

⁴Consulté le 12/09/2015

⁵https://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9d%C3%A9ration_des_ONG_de_d%C3%A9veloppement_de_C%C3%B4te_d'Ivoire consulté le 07/09/2015

internationale⁶ et 75 organisations au sein du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) parmi lesquels le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) est l'une des plus importantes ONG canadiennes et québécoises de coopération internationale⁷. Malheureusement, ces ONG sont nombreuses à faire les frais de l'objectif du déficit zéro fixé par le gouvernement fédéral. Ce dernier a revu les critères de financement de l'aide internationale de même que les montants alloués à ce secteur qui est souvent l'un des premiers à écopier des mesures de redressement économique (Audet, 2012). La Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (LRADO), entrée en vigueur en 2008, présente à son article 4, alinéa 1, les trois critères qui doivent être respectés afin que l'aide internationale soit considérée comme une ADO. L'aide doit :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté;
- Tenir compte des points de vue des pauvres;
- Être compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

Selon Audet (2013), l'aide canadienne internationale prend un nouveau virage basé sur la confessionnalisation et la commercialisation. La confessionnalisation se traduit par plus de financement accordé aux organisations religieuses. La commercialisation quant à elle se caractérise par la promotion des intérêts commerciaux du Canada au détriment de la croissance et du développement économique des pays pauvres (Audet, 2013). L'enveloppe

⁶<http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?rubrique82> consulté le 07/09/2015

⁷http://www.ccic.ca/members/index_f.php consulté le 07/09/2015

de l'aide internationale du Canada, qui était de 5 110 700 \$ en 2011, passera probablement à 4 622 400 \$ en 2016 (voir le tableau 5). Les pays comme le Cambodge, la Chine, le Népal et le Malawi voient le financement qui leur était accordé être complètement coupé, tandis que des pays comme la Bolivie, l'Éthiopie et le Pakistan voient leur financement réduit (voir le tableau 7).

En partant de ce contexte, nous cherchons à analyser les impacts des changements de priorités et de stratégies du gouvernement fédéral canadien vis-à-vis des actions d'ONG intervenant en Afrique. En effet, le financement destiné aux ONG a souffert à la suite des mesures mises en place pour réduire les déficits publics et la taille de l'État. Ainsi, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement canadien, pour réduire le déficit public, a effectué une série de compressions qui ont touché tous les programmes publics (Champagne & Choinière, 2014).

L'aide internationale canadienne n'a pas été épargnée, en particulier les subventions versées aux ONG du secteur du développement international (Audet & Navarro-Flores, 2014). Selon les exercices financiers de 2012-2013 et de 2014-2015, le financement de l'ACDI a chuté de 663,5 \$ et celui du MAECI de 73,4 millions de dollars (voir le tableau 6). Il s'y ajoute également une transformation profonde des critères de sélection de ces ONG ainsi que des stratégies canadiennes de financement des pays pauvres dont la majorité se trouve en Afrique subsaharienne. Les critères de sélections sont basés sur les projets des ONG qui doivent non seulement s'inscrire dans les thèmes prioritaires, mais également

concerner les régions susmentionnées. Les appels de propositions sont évalués selon neuf critères précis (Gouvernement du Canada, 2010) :

1. Le bien-fondé de l'initiative : les besoins locaux et les thématiques prioritaires.
2. La gestion axée sur les résultats et l'atténuation des risques.
3. Le plan d'initiative : le plan d'activité sur le terrain en accord avec le modèle logique.
4. La viabilité de l'environnement : l'effet environnemental du projet.
5. L'égalité entre les sexes : réduire les inégalités entre les femmes et les hommes face à l'accès aux ressources et retombées économiques, appuyer les femmes et les filles dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, encourager la participation des femmes au développement durable de leur société.
6. La gouvernance : les enjeux liés aux droits de la personne.
7. La viabilité des résultats: le modèle logique inclut un plan de renforcement des capacités et un aplanissement des obstacles selon la Déclaration de Paris.
8. L'information financière : les budgets sont réalistes.
9. La capacité de l'organisation par rapport à l'initiative : l'organisation et les partenaires locaux possèdent les capacités insuffisantes.

Le Canada continue d'être un acteur majeur de la coopération internationale. De nombreuses ONG y ont leur siège et tentent par diverses actions de lutter contre la pauvreté dans le monde. C'est le cas notamment du CECI et du CSI. Ces ONG ont mis en œuvre,

grâce aux subventions gouvernementales, plusieurs activités de coopération dans les domaines de l'autonomisation des femmes, de l'environnement, etc. Ainsi, tout changement dans les politiques d'allocation des ressources gouvernementales affecte, de facto, leurs activités et leurs capacités à pérenniser leurs actions.

Notre recherche tentera de faire ressortir les impacts des compressions budgétaires sur le fonctionnement des organismes de coopération internationale, en mettant l'accent sur les retombées de cette politique d'austérité sur les bénéficiaires des services reçus par les ONG. Pour ce faire, nous avons décidé de procéder à l'étude comparative du CSI du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du CECI, deux organismes qui interviennent en Afrique. Notre recherche mettra en exergue l'évolution du budget total des organismes, de même que l'évolution des subventions octroyées par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), et la répartition du budget des deux organismes dans leurs dépenses de 2011 à 2014. Tous ces éléments nous permettront de montrer l'impact des compressions budgétaires sur les deux organismes et leurs éventuelles conséquences sur les bénéficiaires.

Notre travail est structuré en deux grandes parties. La première partie traite des considérations contextuelles, théoriques et méthodologiques de la recherche. La seconde partie est consacrée aux résultats de la recherche. Le premier chapitre consacré aux éléments de contexte est structuré autour des ONG et de la compression budgétaire suite à la situation économique défavorable du pays. Nous en profitons pour mettre l'accent sur le changement de la politique d'aide au développement suite aux compressions budgétaires.

Au second chapitre, nous abordons le design de la recherche et mettons en exergue les questions et les objectifs de recherches retenues. Le cadre conceptuel de l'étude clôt ce chapitre.

La méthodologie qui sous-entend cette recherche est traitée au troisième chapitre. L'approche générale de l'étude, les raisons qui ont présidé au choix de l'approche qualitative qui sous-tend l'étude, le positionnement épistémologique du chercheur et l'utilisation de l'approche systémique y sont présentés. Ensuite, la stratégie de la collecte des données est précisée. Enfin, le processus de traitement et d'analyse des données est explicité de même que les limites de l'étude.

Le dernier chapitre détaille les résultats de la recherche, qui sont décrits avant d'être interprétés.

PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS CONTEXTUELLES, THÉORIQUES ET

MÉTHODOLOGIQUES

CHAPITRE UN

CONTEXTE

Ce chapitre présente le contexte de la recherche. Nous nous intéressons en premier lieu aux origines et aux définitions des ONG (1.1). En second lieu, nous traitons des ONG et de l'ADO du Canada dans la politique extérieure (1.2). Ensuite, nous abordons la question de l'ADO du Canada (1.3) en mettant l'accent sur la situation économique du pays et les compressions budgétaires comme unique solution pour favoriser un retour à l'équilibre budgétaire. Enfin, nous présentons les répercussions de ces compressions dans l'enveloppe de l'aide au développement canadienne(1.4) en présentant la place que le Canada a toujours occupée dans la politique d'aide internationale et le virage que cette politique prend aujourd'hui.

1.1 Les ONG : origines et définitions

Dans les relations internationales, on fait face à un ensemble complexe d'acteurs qui interagissent dans un environnement donné. Les ONG sont des acteurs qui, sur la

scène internationale, se sont au fil des années positionnés favorablement. De ce fait, nous avons voulu mettre l'accent sur les origines et les définitions des ONG, pour ensuite présenter les deux ONG étudiées dans la présente recherche.

1.1.1 Origines et définitions

L'histoire nous permet de mieux comprendre les situations actuelles. C'est pourquoi il est important de faire un retour dans le temps et de reconstituer l'histoire des ONG.

Les origines des ONG remontent à 1839, bien qu'elles aient été représentées dans les affaires internationales depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Cependant, le terme a fait son apparition en 1945 avec la création des Nations Unies, remplaçant le terme d'association internationale utilisé jusque-là (Ryfman, 2004). Toujours selon le même auteur, trois événements ont marqué l'évolution des ONG :

- **Les deux guerres mondiales** permettent d'assister à l'avènement d'associations qui portent assistance aux victimes. Ce sont des ONG qui sont plus humanitaires par leur présence fréquente sur les lieux de conflits armés, mais aussi lors de catastrophes naturelles.
- **La décolonisation** de nombreux pays au milieu du XX^e siècle permet aux ONG d'élargir leurs champs d'action, passant à l'aide au développement des pays du tiers-monde (Ryfman, 2004). Elles ont connu leur émergence sur la scène internationale dans les années 1960, en tant que « modèle alternatif aux

appareils publics de coopération bilatérale et multilatérale » (Pierre-Jean, 2002).

- **La fin de la guerre froide et le clivage est-ouest** ont permis aux ONG d'étendre leur action à l'ensemble de la planète.

Si, au départ, le champ d'action des ONG était limité, aujourd'hui il est largement élargi à d'autres secteurs. Nous pensons à l'aide humanitaire, à l'aide au développement, à la préservation de l'environnement, à la défense des droits de l'homme, à la construction de la paix, à la promotion du commerce équitable et à la recherche de fonds.

Philippe Ryfman établit une distinction entre les ONG, ce qui selon lui permet d'écarter les fausses ONG, c'est-à-dire celles qui ont des intérêts étatiques ou commerciaux (Ryfman, 2004). À cet effet, il reconnaît cinq caractéristiques aux ONG :

- La notion d'association ;
- La forme juridique particulière (association à but lucratif dans la plupart des droits nationaux) ;
- Le caractère autonome et indépendant (par rapport à l'État et aux entités privées, entreprises, églises...) ;
- La référence à des valeurs partagées;
- La dimension transnationale de l'action (Perroulaz, 2004).

Malgré les caractéristiques qui permettent de reconnaître les ONG, il n'existe toujours pas de définition unanime. Sous l'appellation d'ONG, il y a une diversité

d'organismes qui peuvent prendre la forme soit d'une association, d'une fondation, d'une institution ou d'un mouvement.

Pour Philippe Ryfman, les ONG constitueraient une catégorie hétérogène qui rassemble des citoyens s'associant pour défendre un idéal au bénéfice d'autrui. Elles seraient aussi indépendantes de la sphère étatique et de la sphère privée marchande (Ryfman, 2009).

Dans les relations internationales, on définit les ONG comme des acteurs dont l'action dépasse le cadre des frontières d'un État et qui participent activement aux relations et aux communications traversant les frontières (Braillard & Djalili, 2012). Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) stipule, dans sa résolution 1996/31, que « toute organisation qui n'est pas établie par une entité gouvernementale ou par une convention intergouvernementale sera considérée comme une organisation non gouvernementale ».

Selon l'Union des associations internationales, on entend par ONG :

Toute association composée de représentants appartenant à un ou plusieurs pays et qui est internationale par ces fonctions, la composition de sa direction et les sources de son financement. Elle n'a pas de but lucratif et bénéficie d'un statut consultatif auprès d'une organisation intergouvernementale. (Josepha, 2000) p44-45

Au Canada, une ONG est définie comme un organisme sans but lucratif constitué en personne morale et enregistré au Canada, qui assure des services à l'échelle locale, régionale ou nationale sans liens légaux avec un gouvernement provincial, territorial ou fédéral

(Newton, 1999). Partant de ces nombreuses définitions, nous avons jugé adéquat de procéder à la présentation des deux ONG étudiées dans la présente recherche.

1.1.2 Le Centre de solidarité internationale et le Centre d'étude et de coopération internationale

Au Québec, on recense selon l'AQOCI 67 organismes de coopération internationale. Parmi ces organismes québécois, deux attirent particulièrement notre attention. Il s'agit du CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du CECI.

Centre de solidarité internationale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un organisme régional créé en 1979 qui se consacre à la solidarité et à la coopération internationale. Il s'agit d'un organisme de taille moyenne qui, au départ, était voué à l'éducation et à la sensibilisation du public. Aujourd'hui, son objectif est de soutenir les communautés des pays du Sud, mais aussi de réaliser un travail de sensibilisation et d'ouverture sur le monde auprès des jeunes. Il est fondé sur les valeurs de collaboration, d'engagement, d'ouverture et de respect. Ces valeurs lui permettent de participer au renforcement des capacités individuelles et collectives des populations les plus démunies pour ce qui est des capacités de production locale, de l'alimentation en eau et en nourriture, de l'environnement et du renforcement du rôle des femmes dans la société.

Chaque année, l'organisme en région donne la possibilité aux jeunes de bénéficier d'une formation professionnelle en développement international. Finalement, ce sont autant les Canadiens (stagiaires) que les personnes à l'étranger qui bénéficient des projets du CSI.

Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)

Le CECI est un organisme de grande taille basé en métropole qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur trois continents : l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Il prône la paix, les droits de l'homme et l'équité. Cet organisme est fondé sur des valeurs d'équité, de respect et de coopération. Depuis sa fondation en 1958, le CECI est dédié aux pays les plus défavorisés parmi lesquels on peut compter le Mali, le Burkina Faso et Haïti.

Nombreux sont ceux qui bénéficient chaque année des projets du CECI. Par exemple, près de 336 583 Guinéens, dont 48 % sont des femmes, ont bénéficié de son projet sur le renforcement des communautés rurales en Guinée. Plus de 10 000 volontaires et employés, au Canada et dans 30 pays, ont bénéficié de la formation du CECI depuis 1958.

En somme, l'importance de ces ONG n'est pas à négliger; elle se constate par leurs actions dans les pays défavorisés. Néanmoins, avec les changements qui s'opèrent dans la coopération internationale canadienne, la situation de ces organismes n'est pas forcément stable. Pour mieux la comprendre, nous avons étudié l'évolution de l'ADO du Canada.

1.2 Les ONG et l'évolution de l'aide officielle au développement du Canada

Aujourd'hui, l'action humanitaire est une composante essentielle des relations internationales et de la gestion des crises contemporaines. Depuis plus d'une quinzaine d'années, le Canada a développé des outils d'analyse, de financement et d'intervention qui lui ont permis de prendre une place reconnue sur la scène internationale (Conoir & Verna, 2002).

1.2.1 Rôle et évolution de la politique d'aide au développement canadienne

Le Canada joue un rôle non négligeable dans la coopération internationale, notamment par sa participation active au développement du concept de sécurité humaine. Le pays est à la fois un membre actif du Comité exécutif du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du CAD de l'OCDE. Le Canada élabore et propose au Conseil de sécurité des Nations Unies des concepts aussi importants que celui de la protection des civils en situation de conflit armé ou de la lutte contre l'utilisation des mines anti-personnelles(Conoir & Verna, 2002).

Le rôle du Canada dans la coopération internationale se constate aussi par le nombre important de professionnels reconnus et de volontaires qui, chaque jour, interviennent par le

canal des organismes canadiens ou celui des organismes internationaux ou transnationaux. On fait par exemple référence à la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant Rouge.(Conoir & Verna, 2002).

Pour le CECI, on compte près de 677 volontaires en 2013-2014. Bien que Jean-Philippe Thérien (1991) apprécie mieux le travail des ONG canadiennes que ceux du MAECD pour leur facilité à rejoindre les populations les plus pauvres, nous pensons que la pertinence des ONG canadienne devrait être reconnue des efforts de tous, y compris du MAECD. D'ailleurs, le MAECD est souvent pour les ONG canadiennes, le principal pourvoyeur de fonds(Thérien, 1991). Au sein du CECI et du CSI, il est clair que les subventions accordées par le MAECD ne sont pas négligeables.

La politique d'aide au développement tire ses origines dans les années 1988du document intitulé *Partageons notre avenir* publié par l'ACDI. Ce document explique que la politique étrangère du Canada en matière d'aide publique au développement est axée sur la justice sociale, la paix, la sécurité et la mise en œuvre d'un réseau international d'échanges commerciaux. L'aide publique canadienne est davantage orientée vers ses intérêts nationaux (économiques, politiques, commerciaux) et par la promotion d'un modèle de développement. 15 % de l'aide offerte par le Canada est consacrée aux pays en développement, contre 75 % de son aide bilatérale offerte à 30 pays ou groupements régionaux (Atrouche, 2007).

En 1995, l'aide canadienne connaît une réforme. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) avait publié à ce sujet le document *Le Canada dans le monde*. Dans cette réforme, l'objectif de l'APD canadienne est de soutenir le

développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère (Atrouche, 2007). Ainsi, le mandat de l'ACDI est orienté sur la réduction de la pauvreté et le développement durable (Atrouche, 2007).

En 2000, à la suite des recommandations du CAD et de l'OCDE, un plan d'action en lien direct avec la réduction de la pauvreté est mis en place. Il est établi dans un cadre d'action intitulé « Les priorités du développement social de l'ACDI ». Ces priorités sont : l'éducation de base, la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida et la protection des enfants. En 2001, sous le titre « Stratégie de développement durable » publié par l'ACDI, la lutte contre la pauvreté et le développement durable deviennent les objectifs primordiaux. En 2002, l'ACDI cherche à accroître l'efficacité de son aide au développement par une approche globale et intégrée en ce qui a trait aux grands principes de l'efficacité du développement du CAD/OCDE (Atrouche, 2007). En 2007, lors du sommet du G8, le premier ministre Stephen Harper a fait savoir que l'aide publique canadienne serait dorénavant dirigée vers l'Amérique latine plutôt que l'Afrique (Atrouche, 2007). Aujourd'hui, l'APD canadienne est encore guidée par les mêmes intérêts commerciaux et économiques qu'en 1988.

Après avoir présenté le rôle et l'évolution de la politique d'aide au développement du Canada, nous nous intéressons aux typologies des ONG canadiennes.

1.2.2 Typologies des ONG canadiennes

Au Canada, on fait face à une diversification des ONG, qui est un atout à ne pas négliger puisqu'elle leur permet de « promouvoir des missions et de pouvoir capter différentes attentions et intentions » (Keszler, 2004).

Doucine distingue quatre groupes d'ONG (Doucine, 2007) : humanitaires, développementalistes, environnementalistes et défenseurs des droits de l'homme. Premièrement, les ONG humanitaires (ex. : Médecins sans frontières) apportent des secours d'urgence en cas de catastrophes naturelles (ex. : tsunamis, inondations, tremblements de terre) ou de crises humanitaires (ex. : guerres, conflits armés). Deuxièmement, les ONG de développement luttent contre la pauvreté et recherchent avant tout à sensibiliser les populations des pays riches aux problèmes d'inégalité. Le Centre canadien d'étude et de coopération internationale fait partie de ce groupe. Troisièmement, les ONG environnementalistes militent en faveur de la défense et de la promotion de l'environnement. Au sein de ce groupe, on retrouve Greenpeace et les Amies de la Terre (Ryfman, 2004), etc. En dernier lieu, les ONG de défense des droits de l'homme sont actives dans la promotion et la lutte en faveur des droits de la personne. Amnesty international (AI) est l'une de ces ONG.

Bien que toutes ces typologies existent au Canada, on assiste aussi à la classification de deux grands groupes d'ONG : les religieuses et les laïques.

Les ONG religieuses sont d'origine américaine. Elles proviennent directement d'une organisation religieuse ou revendiquent un discours religieux. Elles sont apparues à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour aider les populations européennes. (CARE, créé en 1946,

en est un exemple). Ces ONG se sont par la suite réorientées vers les pays du tiers-monde lors de la décolonisation. Durant cette période, elles représentaient 90 % de l'aide humanitaire (Brunel, 2006).

Les ONG laïques quant à elles ont une impartialité à l'égard des confessions religieuses. Le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le CECI font partie de ce groupe.

Avec la situation économique du Canada et le virage de la politique d'aide au développement du Canada, on accuse le gouvernement de surtout aider les ONG religieuses. D'ailleurs, de 2005 à 2010, l'enveloppe annuelle des ONG religieuses a connu une hausse de 42 %, contre une hausse de seulement 5 % pour les ONG laïques (de Sève, 2014).

Bien que le Canada soit reconnu sur la scène internationale comme un leader pour sa politique d'aide au développement, sa situation économique connaît des difficultés qui risqueraient de lui faire perdre cette position.

1.3 La situation économique du Canada

Le gouvernement canadien fait face à des problèmes économiques de plus en plus préoccupants en rapport avec les déséquilibres budgétaires. Le déficit est le fruit soit des dépenses de programmes qui croissent trop rapidement, soit des intérêts à payer sur la dette qui s'enflent démesurément ou encore des recettes fiscales qui stagnent (Imbeau & Leclerc, 2002).

Le déficit budgétaire que connaît le Canada n'est pas nouveau (1-3-1) et la politique d'austérité budgétaire (1-3-2) est apparue comme la solution pour contrer ce problème.

1.3.1 Le déficit budgétaire canadien un problème déjà connu

On parle de déficit budgétaire lorsque les dépenses effectuées sont supérieures aux revenus. Or, tout gouvernement adopte des politiques qu'il juge favorables pour éviter de se retrouver dans une telle situation économique critique. Néanmoins, ces politiques ne réussissent pas toujours à maintenir un équilibre budgétaire. Elles peuvent même parfois plonger l'économie dans une situation inquiétante, comme celle que traverse le Canada aujourd'hui. Mais, il importe de signaler que ce n'est pas nouveau.

La situation économique défavorable du Canada tire ses origines des récessions des années 1980 et 1990 qu'ont connues la majorité des pays industrialisés. Ces deux périodes font non seulement partie des origines du déséquilibre budgétaire que le Canada ne cesse de connaître, mais aussi des déficits qu'ont enregistrés bon nombre de pays de l'Europe tels que l'Italie et la France. Bien que l'on établisse un lien entre le déficit budgétaire canadien et ces périodes, on reconnaît que l'appauvrissement des personnes vulnérables et le ralentissement des entrées fiscales sont d'autres causes qui expliquent la situation économique actuelle du Canada. Tous ces facteurs ont participé à l'accroissement du déficit budgétaire canadien durant ces années au point d'occuper une place centrale dans les enjeux électoraux (Imbeau & Leclerc, 2002). Aujourd'hui, la question de l'équilibre budgétaire a aussi été au cœur des élections de 2015, ce qui démontre la persistance du problème. Il s'en est suivi une série de

mesures pour y faire face. Nous avons voulu présenter les mesures entreprises depuis l'arrivée au pouvoir du Parti conservateur de 2006 à 2015.

La politique des compressions budgétaires est une mesure adoptée par le gouvernement conservateur de Stephen Harper pour faire face au déséquilibre budgétaire canadien. Adoptée à la suite de l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2006, elle fait l'actualité aujourd'hui. Peu ont voulu aborder en profondeur ce sujet pour en saisir le contexte. Pour y arriver, dans le cadre de cette recherche, nous avons voulu remonter aux origines du problème, mais nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'un problème cyclique.

En 1990, l'économie canadienne connaissait un déficit. Ainsi, pour y remédier, le gouvernement conservateur dirigé par Brian Mulroney a adopté un plan de contrôle des dépenses sur deux ans. Ce plan, qui englobait près de 60 % des dépenses de programme, a été prorogé dans le budget jusqu'en 1996. Un système de gestion des secteurs de dépenses a aussi été mis en place de même que les réductions des dépenses centralisées dans certains programmes. Ces mesures n'ont malheureusement pas réussi à redresser l'économie du pays (Blöndal, 2001).

C'est dans cette perspective que, dans les années 1993, le gouvernement fédéral nouvellement élu et dirigé par Jean Chrétien, fait face à un déficit de 40 milliards \$ laissé par ces prédécesseurs (Charland, 2006). Partant de ce fait, en 1994, Jean Chrétien fait de la réduction des dépenses fédérales son objectif premier. Un plan de réduction des dépenses sur quatre ans vise à ramener les dépenses de 160 milliards \$ en 1994 à 150 milliards de dollars

en 1998, soit une réduction de 10 millions. À cette période, le gouvernement se voit contraint de privatiser certains de ses services. D'ailleurs, le Gouvernement du Canada a procédé à la vente progressive de ses actions au sein de Pétro Canada ce qui démontre la privatisation de certains services du gouvernement Canada.

Durant cette même période, on assiste à la fusion de certains ministères. Le gouvernement supprime des postes dans la fonction publique pour réduire les dépenses. Ce sont les ministères de l'Agriculture, de la Défense, de l'Industrie et des Transports qui subissent les plus importantes réductions budgétaires. Le gouvernement fédéral réduit son budget alloué au programme d'assurance-chômage et aux provinces pour le financement de certaines dépenses sociales (Charland, 2006).

Avec le retour de l'équilibre budgétaire en 1997, le gouvernement fédéral a décidé de réinvestir dans le soutien aux familles, l'éducation, la recherche, la santé et les infrastructures. Il a aussi donné la possibilité aux provinces d'avoir une certaine marge de manœuvre en leur permettant de faire des choix. D'ailleurs, le rôle des provinces dans la lutte au déficit budgétaire n'est pas à négliger. Le tableau suivant fait état des efforts déployés par les provinces pour les années 1992 et 2002.

Tableau 1: Dépenses des provinces par mission en % des dépenses totales et G\$

	Alberta	C.-B.	Manitoba	N.-B	Ontario	Québec
Santé 1992	24,60 % (4,3 G\$)	33,60 % (6,0 G\$)	33,00 % (1,8 G\$)	28,90 % (1,2 G\$)	32,70 % (17,7 G\$)	31,00 % (12,7G\$)
2002	32,60 % (6,8 G\$)	39,50 % (9,8 G\$)	39,60 % (2,7 G\$)	34,00 % (1,7 G\$)	38,00 % (24,1 G\$)	33,60 % (17,2G\$)
Éducation 1992	22,20 % (3,9 G\$)	26,90 % (4,8%)	18,70 % (1,0 G\$)	24,80 % (1,1 G\$)	17,50 % (9,5 G\$)	25,30 % (10,4 G\$)
2002	29,30 % (6,1 G\$)	27,50 % (6,9 G\$)	21,80 % (1,5 G\$)	21,20 % (1,1 G\$)	18,50 % (11,7 G\$)	20,60 % (10,5 G\$)
Aide sociale 1992	10,70 % (1,9 G\$)	13,20 % (2,4 G\$)	12,30 % (0,7 G\$)	7,50 % (0,3 G\$)	19,00 % (10,3 G\$)	9,90 % (4,1 G\$)
2002	9,30 % (1,9 G\$)	13,20 % (2,4 G\$)	12,00 % (0,8 G\$)	6,40 % (0,3 G\$)	12,30 % (7,8 G\$)	11,60 % (4,8 G\$)
Autres missions 1992	34,40 % (6,1 G\$)	22,10 % (3,9 G\$)	25,80 % (1,4 G\$)	26,20 % (1,1 G\$)	20,90 % (11,3 G\$)	22,30 % (9,1 G\$)
2002	25,10 % (5,2 G\$)	16,70 % (4,2 G\$)	20,40 % (1,4 G\$)	25,30 % (1,3 G\$)	17,10 % (10,8 G\$)	22,40 % (11,5 G\$)
Service de la dette 1992	8,00 % (1,4 G\$)	4,10 % (0,7 G\$)	10,20 % (0,6 G\$)	12,60 % (0,4 G\$)	9,80 % (5,3 G\$)	11,60 % 4,08%
2002	3,70 % (0,8 G\$)	3,00 % (0,8 G\$)	6,10 % (0,4 G\$)	12,80 % (0,6 G\$)	14,20 % (9,0 G\$)	14,20 % (7,3 G\$)

Source :(Charland, 2006)

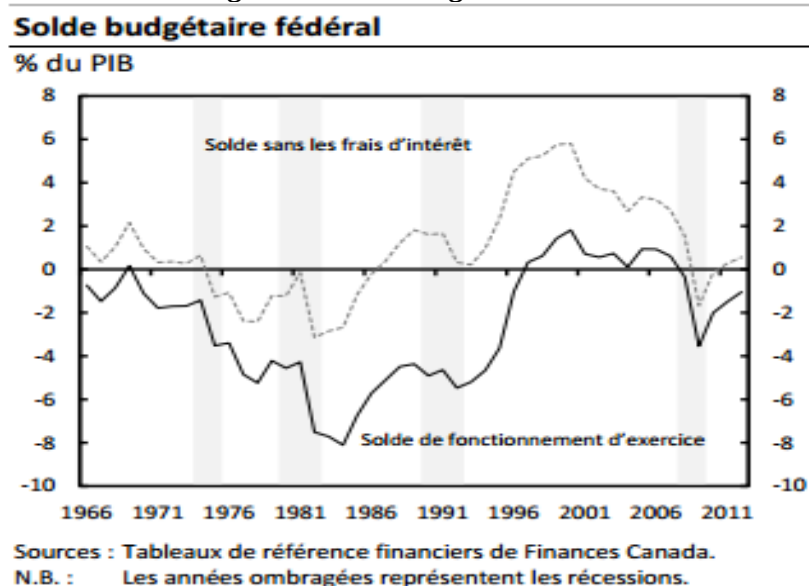
Ce tableau permet de constater que le poids des dépenses dans un secteur donné varie en fonction des provinces. Au Nouveau-Brunswick, les dépenses en santé sont en hausse de 5,6%, alors que celles en éducation sont en baisse. Elles passent de 24,8% en 1992 à 21,2% en 2002. Au Manitoba, ce sont plutôt les services de la dette et les autres missions qui sont en baisse. Le service de la dette passe de 10,20 % en 1992 à 6,10 % en 2002.

L'élimination du déficit budgétaire sous le gouvernement de Jean Chrétien est due aux efforts de Paul Martin, ministre des Finances de 1993 à 2002. Il est devenu par la suite premier ministre de 2003 à 2006 après le départ de Jean Chrétien(Pigeon, 2005).

En somme, partir de l'historicité des situations économiques défavorables connues par le Canada nous renseigne sur l'ancienneté des problèmes budgétaire du pays.

Bien que l'assainissement des finances publiques se déroule depuis plusieurs années, la situation économique du Canada est loin de se stabiliser. Le pays traverse encore une période difficile. Pour Joanis Martin, le Canada flirte avec les démons du passé (Joanis, 2009). La figure suivante reste un bon exemple qui illustre la pensée de Joanis Martin, dans la mesure où elle donne un aperçu de l'évolution de budget du gouvernement fédéral de 1966 à 2011.

Figure 1: Solde budgétaire fédéral



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, 2014

Entre 1966 et 1996, il est clair que le solde de l'exercice reste déficitaire. Néanmoins, à partir de 1997, il s'approche de l'équilibre, mais connaît à nouveau une baisse en 2007 qui continue jusqu'en 2011.

Aujourd'hui encore, les finances publiques vont mal au Canada. Cette situation est en partie causée par la situation économique mondiale qui a amené une baisse de la demande des produits canadiens. À cela s'ajoute la dette accumulée par Stephen Harper depuis son arrivée au pouvoir en 2006. Le pays a connu sous son mandat six déficits budgétaires consécutifs qui ont entraîné une dette s'élevant à 620 milliards \$(Goodale, 2013). Stephen Harper a pris des mesures, que certains ont jugées très sévères, pour redresser la situation

économique du Canada. Il s'agit des mesures liées aux compressions budgétaires, qui se présentent comme unique solution.

1.3.2 Les compressions budgétaires comme solution

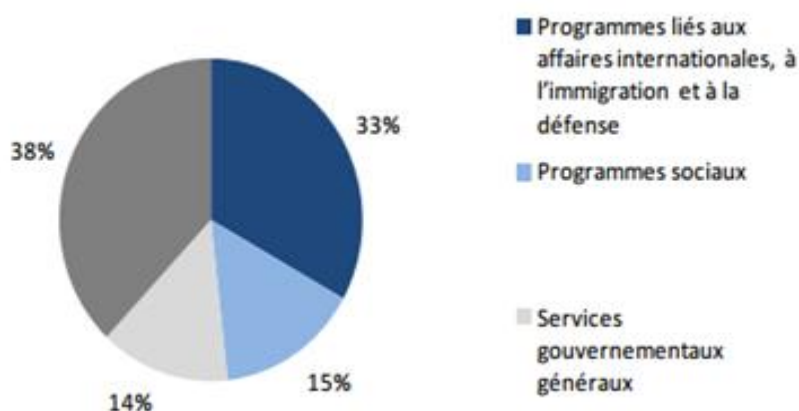
L'endettement du secteur public canadien est un problème qui ne cesse de prendre de l'ampleur au fil des années. Les dépenses du gouvernement fédéral sous Harper ont atteint un niveau record, soit de 280 milliards \$ par an (Goodale, 2013). Il faut dire que les compressions budgétaires ont pris de l'ampleur à partir de cette période-là, c'est-à-dire à la suite de l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2006.

Le désir de réduire le déficit budgétaire du Canada pousse le gouvernement fédéral à mettre en place des politiques. C'est dans cette perspective que la solution de couper dans le budget est apparue comme une solution.

Pour y parvenir, on a recours à certaines politiques utilisées dans le passé. On assiste par exemple à la fusion de l'ACDI avec le ministère des Affaires étrangères dans le but de réduire les dépenses (Audet & Navarro-Flores, 2014). De plus, le gouvernement prend l'initiative de réduire les dépenses qui touchent aux organismes de coopération internationale, soit une réduction totalisant 5 milliards \$ en 2012. Toujours dans le budget de 2012, ce sont les programmes liés aux affaires internationales, à l'immigration et à la défense, le secteur des programmes sociaux et le secteur des services gouvernementaux généraux qui devront supporter les plus importantes compressions (Bureau du directeur

parlementaire du budget, 2012). La figure suivante indique en pourcentage le poids de la réduction que devra supporter chaque secteur.

Figure 2 : Économies permanentes par secteur



Source : Bureau du directeur parlement du budget, 2012

Les programmes liés aux affaires internationales, à l'immigration et à la défense seront réduits de 33 % contre seulement 14 % dans les services gouvernementaux.

Le gouvernement fédéral a aussi décidé de couper dans le budget des universités, et de supprimer certains de ses postes dans le public. En janvier 2014, plus de 1,3 million de Canadiens sont officiellement sans emploi, ce qui représente un taux de chômage de près de 7 %. Les dépenses des ministères sont réduites à environ 1,6 milliard \$ selon le budget de 2014. Plusieurs bureaux doivent fermer leurs portes. Tel est le cas pour les neuf bureaux d'Anciens Combattants de même que des stations de recherche qui ont fermé. Dans sa politique budgétaire, le gouvernement fédéral n'accorde pas d'importance à l'environnement

puisque aucun budget n'est accordé⁸. D'autres mesures voient le jour au fur et à mesure que le problème persiste. La politique de l'aide publique canadienne est en pleine mutation (Audet & Navarro-Flores, 2014).

À la suite de ces mesures, le gouvernement fédéral prévoit un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2015 qui pourra être maintenu pour les trois autres exercices suivants. Le Tableau 2: Projections du solde budgétaire et du solde structurel présente les projections effectuées, qui sont positives dans l'ensemble. Si les objectifs sont atteints en 2015, le gouvernement prévoit en 2015-2016 un solde budgétaire atteignant 7,8 milliards \$, qui à l'exercice suivant grimpera à 9,1 milliards \$ et qui se répétera à l'exercice 2018-2019.

Tableau 2: Projections du solde budgétaire et du solde structurel

Milliards de dollars						
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Solde budgétaire	-11,6	-0,5	7,8	9,1	7,5	9,1
Solde structurel	-4,5	4,8	8,9	5,7	2,0	3,1

Source: DPB, 2014. (Charland, 2006)

Même si ces mesures avaient des retombées positives selon les projections effectuées, il est important de mettre en exergue les conséquences de ces derniers. C'est pourquoi nous désirons montrer l'impact de ces mesures dans la politique d'aide au développement du Canada, le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le CECI étant au centre de notre recherche.

⁸<http://syndicatafpc.ca/budget-federal-2014-lequilibre-budgetaire-depens>

1.4 Les répercussions des compressions budgétaires dans l'aide au développement

L'apport du Canada dans la coopération internationale n'est pas nouveau. L'aide canadienne de même que l'aide internationale ont toujours été influencées par des facteurs endogènes et exogènes qui ont contribué à façonner les relations entre le gouvernement et ses partenaires qui proviennent du sud de même que leurs intermédiaires (Audet, 2012). L'implication du Canada dans l'aide au développement ne s'arrête pas là, ses efforts se constatent par son rôle nouveau. On fait allusion à sa participation à la lutte antiterroriste, les attentats du 11 septembre 2001 étant à la base de cet engagement (Potter, 2002).

Aujourd'hui, on assiste à un virage dans la politique d'aide au développement international dans tous les pays occidentaux. Ce virage est soit causé par la situation économique difficile des pays ou encore au manque d'efforts de la part des pays bénéficiaires de l'aide pour inciter les donateurs (Van de Walle & Johnston, 1999). Nous désirons montrer la place du Canada en matière d'aide au développement (3-2-3) et le nouveau virage que prend la politique canadienne d'aide au développement (3-1-2).

1.4.1 La place du Canada en matière d'aide au développement

Le CAD définit l'aide publique au développement (APD) comme l'aide envoyée :

- Aux pays en développement selon la définition du CAD, qui exclut notamment les pays en transition;
- Aux pays dont le développement est la priorité, les aides militaires sont par exemple exclues;
- Sous forme de dons, soit des prêts avec facilité de paiement (Daudin & Ventelou, 2003)⁹.

Pour Patrick Guillaumont, l'aide internationale au développement devrait se résumer en trois concepts : don, flux hors marché et apport de ressource sans contrepartie immédiate (Guillaumont, 1968)¹⁰. Or, l'aide publique au développement ne correspond pas toujours à ces trois concepts.

Certains comparent l'aide humanitaire à l'aide publique au développement. Charnoz, Olivier et Severino perçoivent l'aide publique au développement comme un processus à long terme qui vise à améliorer le niveau de vie des pays pauvres, contrairement à l'aide humanitaire qui est de courte durée (Charnoz & Severino, 2010). Ces différentes perceptions, qui se rejoignent, sont sujettes à critique.

Carbonnier présente trois postures idéologiques qui critiquent l'aide au développement (Carbonnier, 2010) : le néomarxiste, le populiste et le néolibéral.

⁹Cela signifie des pays ayant un élément de don supérieur à 25% par rapport à un prêt au taux actuariel de 10%.

¹⁰L'aide don est un ensemble des flux ayant la caractéristique objective de dons.

L'aide flux hors marché est l'ensemble des flux de ressources n'ayant pas la caractéristique des transactions du marché.

L'aide apport de ressources est un ensemble de flux reçus sans contrepartie dans la période, qu'elles qu'en soient les formes et les modalités.

Pour les néomarxistes, l'aide publique au développement est un instrument de domination des pays industrialisés sur les pays pauvres (Carbonnier, 2010). Selon eux, l'aide publique au développement favorise la mainmise sur les ressources des pays en développement par la classe dirigeante des pays occidentaux (Carbonnier, 2010).

Pour Teresa Hayter, les organisations internationales telles que la Banque mondiale (BM) et l'Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE) servent avant tout les intérêts des pays occidentaux et de leurs entreprises transnationales (Hayter, 1971).

La critique populiste estime qu'il vaut mieux allouer l'argent du contribuable aux priorités économiques et sociales nationales plutôt que de le gaspiller en apportant une aide inefficace à des dirigeants corrompus dans des pays lointains.

La critique néolibérale met l'accent sur les effets pervers de l'aide. Pour ses partisans, l'aide publique au développement contribue à gonfler les effectifs des administrations publiques pléthoriques et inefficaces. Elle apporte aussi un soutien à des régimes et à des dirigeants corrompus et non démocratiques. Pour Peter Bauer, l'aide au développement n'incite pas les dirigeants des pays en développement à adopter de « bonnes politiques » (Bauer, 1971).

Servet interprète l'APD à partir des cinq grands courants théoriques des relations internationales: la théorie réaliste, la théorie néomarxiste, la théorie néolibérale, la théorie libérale et la théorie idéaliste (Servet, 2010).

Le courant néoréaliste est caractérisé par une vision mondiale selon laquelle les États sont dans un processus constant d'augmentation de leur puissance relative. Dans cette optique, l'APD et les autres activités internationales servent les objectifs de l'augmentation de la puissance relative. Pour les néomarxistes, l'APD est un moyen, pour les pays développés, de dominer les pays en développement. Dans cette optique, le colonialisme est l'ancêtre de l'APD actuelle qui sert à renforcer l'exploitation des classes dominées (pays en développement) par la classe dirigeante capitaliste (Wallerstein, 2011). La théorie néolibérale perçoit les relations entre les États comme possibles et favorables au bien-être matériel (Audet, 2011). Cette théorie est à l'opposé de la théorie néomarxiste.

Pour les précurseurs du courant libéral, l'APD ne doit pas servir à accroître le bien-être matériel des pays en développement, mais plutôt d'un groupe privé et de lobbyistes, comme des associations d'agriculteurs, des représentants pharmaceutiques, etc. La théorie idéaliste de l'aide publique au développement part de la prémisse que les dirigeants des pays donateurs sont davantage influencés par des valeurs morales ou éthiques que matérielles. Le tableau suivant illustre, de manière succincte, quatre théories de l'APD.

Tableau 3 : Les interprétations théoriques de l'APD

Tendances politiques	États	Perception de l'aide des pays donateurs	Perception de l'aide des pays bénéficiaires
Néoréaliste	Maximiser la puissance	Outil d'influence et de puissance	Redistribution d'une alliance stratégique
Néomarxiste	Oppositions entre capitalistes et prolétaires	Outil d'exploitation	Outil d'aliénation, création d'une dépendance
Néolibérale (ou néo-institutionnaliste)	Maximiser le bien-être matériel	Investissement d'intérêt commun	Coopération mutuellement et matériellement bénéfique

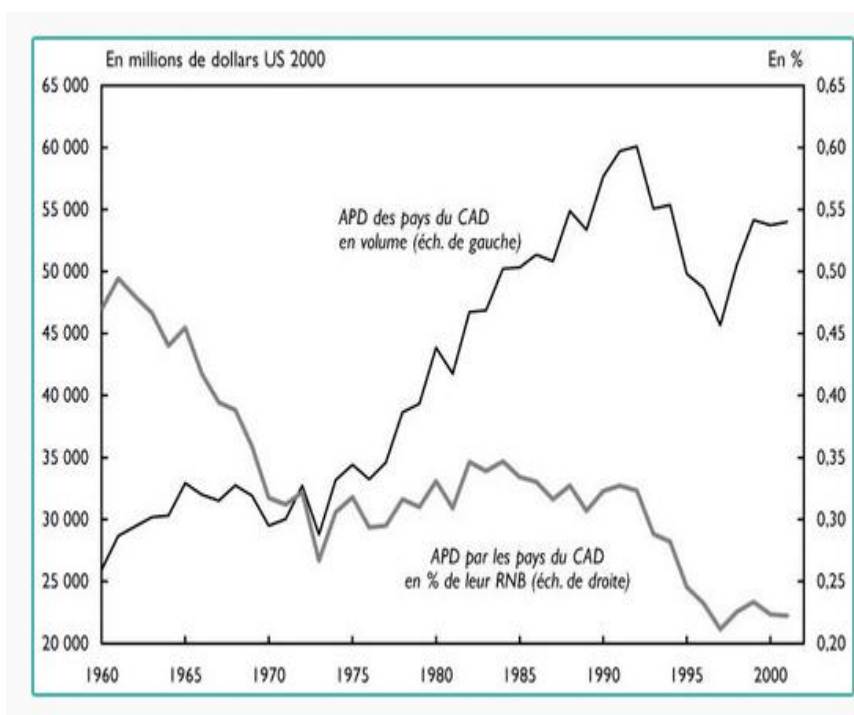
Libérale	Soumission à des groupes d'intérêts	Flux publics à transformer en rentes privées	Ressources à transformer en rentes privées
-----------------	-------------------------------------	--	--

Source :Extrait et adapté de (Charnoz & Severino, 2010)

Nous partageons la conception de la vision néolibérale telle que développée par Carbonnier. En effet, les différentes aides reçues par les pays en développement n'ont pas encore permis à ces pays de s'en sortir. L'APD maintient les dirigeants des pays en développement dans une politique sans effort. Les pays en développement font une mauvaise gestion de leurs biens. Comme l'a si bien dit René Dumont : « l'Afrique noire est mal partie »(Dumont, 1963). En somme, cette aide ne sera bénéfique seulement quand les pays en développement feront une bonne gestion de leurs biens.

Tout ce développement autour de l'APD avait pour objectif de donner un aperçu général sur la perception de cette aide, et les critiques qui en découlent. Néanmoins, nous ne perdons pas de vue la situation de l'aide publique au développement au Canada. La figure suivante donne un aperçu de l'aide publique au développement des pays membres du CAD de 1960 à 2001.

Figure 3 : Évolution historique de l'aide publique au développement



Source : OCDE (SDI), (Daudin & Ventelou, 2003)

On constate deux périodes qui se situent à des moments importants de l'histoire, soit l'après-colonisation et l'après-guerre froide, où l'aide a diminué. Cette baisse pourrait s'expliquer par les conséquences de la guerre froide qui ont fragilisé l'économie des pays membres du CAD.

Les Canadiens s'identifient dans leurs politiques d'aide à l'internationale comme des gens compatissants dont l'intérêt est d'améliorer la vie des populations pauvres dans le monde. Pour eux, un Canada meilleur passe avant tout par un monde prospère. Ils assument ainsi un rôle de chef de file dans le monde pour ce qui est de la lutte contre la faim et la sécurité alimentaire. Cette position est en partie le fruit des initiatives comme le Mouvement

SUN (renforcement de la nutrition) et la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) qui visent à accroître les investissements du secteur privé en agriculture sur le continent africain.

Le Canada intervient notamment dans plusieurs domaines tels que la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation. Le pays s'attaque aussi aux causes d'inégalité dans les pays en développement, ces dernières étant les principales causes du ralentissement de la croissance et de la prospérité en Afrique¹¹.

Nombreux sont ceux qui bénéficient de l'aide canadienne au développement dans le monde. On peut compter les pays en voie de développement en Afrique, en Amérique, en Asie, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Julian Fantino, ancien ministre de la Coopération internationale du Canada, précise dans le rapport au parlement sur l'ADO du Canada 2011-2012 : « Les programmes d'aide internationale du Canada concordent avec les valeurs et les intérêts fondamentaux qui sont à la base de l'engagement international de notre pays ».

Ainsi, pour atteindre les objectifs fixés par le Canada, plusieurs ministères du pays contribuent à rendre l'aide efficace.

Le tableau suivant présente l'aide officielle par ministère pour l'exercice 2013-2014.

<http://plandaction.gc.ca/fr/initiative/aide-canadienne-au-developpement-international-au> consulté le 24 mai 2015.

Tableau 4 : Décaissement de l'aide au développement officielle par ministère de 2013-2014

MINISTÈRE	Décaissements (millions de dollars)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international Canada	3 646,70 M\$
<i>Coûts administratifs inclus dans le montant</i>	202,53 M\$
Ministère des Finances Canada	502,81 M\$
Centre de recherche pour le développement international	204,68 M\$
Citoyenneté et Immigration Canada	105,54 M\$
Ministère de la Défense nationale	30,10 M\$
Gendarmerie royale du Canada	27,34 M\$
Agences de la santé publique du Canada	13,30 M\$
Environnement Canada	7,64 M\$
Ressources naturelles Canada	1,84
Parcs Canada	1,76
Travail Canada	1,12
Industrie Canada	0,87
Transports Canada	0,32
Total partiel	4544,00
Services appuyant les activités du MAECD	23,47

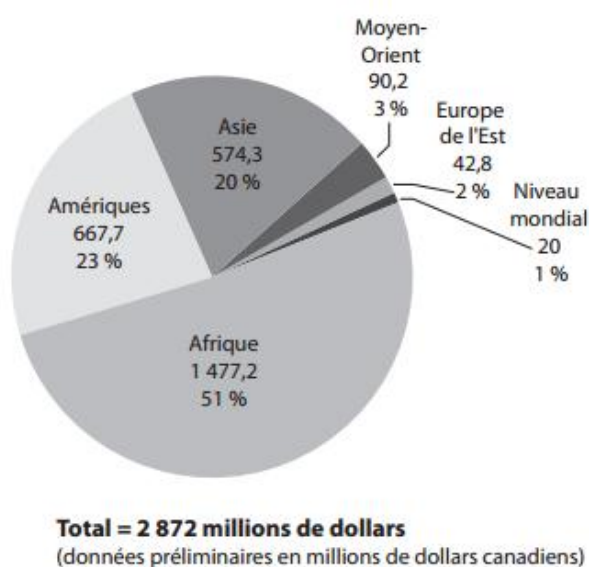
Source : Rapport au parlement sur l'ADO du Canada, 2013-2014

Il est clair que le MAECI est le principal organisme gouvernemental responsable de la gestion de l'ADO du Canada. En 2013-2014, sa contribution totalise près de 3,6 milliards\$.

La place du Canada, en ce qui concerne l'aide au développement, se démontre aussi par ses actions en lien avec la sécurité alimentaire, l'avenir des enfants et des jeunes, la croissance économique durable, la démocratie, la sécurité et la stabilité, l'aide humanitaire internationale, la santé, l'éducation, les services sociaux, etc.(Atrouche, 2007). Ces secteurs avaient été annoncés en 2009 par le gouvernement conservateur et devaient guider l'aide publique canadienne (Atrouche, 2007).

Partant de ces priorités, en 2011-2012, les Africains figurent parmi les principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale de l'ACDI (voir figure 4). Cela pourrait s'expliquer par la situation qui se vit sur le continent, qui cadre avec les secteurs priorisés par l'aide au développement du Canada.

Figure 4 : Dépenses de l'aide bilatérale de l'ACDI par continent 2011-2012



Source : [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Reports/\\$file/odaaa-2011-2012-fra.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Reports/$file/odaaa-2011-2012-fra.pdf)

L'ACDI dépense plus de la moitié de ses fonds prévus pour l'ADO sur le continent africain en 2011-2012. 51 % des dépenses sont destinées à l'Afrique, contre 23 % à l'Amérique et 20 % à l'Asie (Figure 4).

Si le Canada a toujours priorisé l'Afrique dans sa politique d'aide au développement, force est de mentionner que son aide tend à se diriger de plus en plus vers les pays d'Amérique latine¹². Est-ce que sa politique d'aide au développement prend un nouveau virage?

1.4.2 Le nouveau virage de la politique fédérale d'aide au développement

L'aide publique au développement a longtemps été critiquée. C'est probablement ce qui explique son nouveau virage. Au Canada, selon quelques auteurs tels que François Audet et Navarro-Flores, on assisterait aujourd'hui à un revirement de la politique d'aide au développement.

Au XXI^e siècle, sur la scène internationale, on cherche à revoir l'aide au développement. Elle fait l'objet de discussions renouvelées tant chez les acteurs multilatéraux que chez les bailleurs bilatéraux et les sociétés civiles. Elle débouche sur une redéfinition de son objectif central : la lutte contre la pauvreté. Cette redéfinition a pour

¹²<http://voices-voix.ca/fr/les-faits/profil/laide-publique-au-developpement-du-canada> consulté le 09/12/2015

objectif d'apaiser les critiques du passé formulées par les néolibéraux, les populistes et les néomarxistes présentés par (Carbonnier, 2010). Néanmoins, elle ne reste pas sans conséquence pour les Africains. Les flux financiers internationaux en direction des pays du Sud sont marginalisés au profit des investissements privés; on assiste à une répartition inégale, au détriment des pays de l'Afrique noire. Plusieurs critiques refont surface. C'est dans cette perspective que la BM, le Fonds monétaire international (FMI), la Commission européenne (CE), les Banques régionales de développement (BRD) et le Japon ont décidé de faire de la lutte contre la pauvreté dans les pays du sud une mission centrale (Severino, 2001).

Au Canada, l'aide se définit comme le transfert volontaire de ressources d'un pays à un autre à travers une panoplie d'activités, de programmes, de canaux financiers, de biens et de services ainsi que l'annulation de la dette (Kim, 2009) p. 556.

La politique fédérale d'aide au développement du Canada n'est plus la même qu'auparavant. Si en 1968 l'ACDI montre un visage plus humanitaire qu'économiste en ce qui a trait à l'aide internationale canadienne, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'ACDI concentre désormais ses activités dans les secteurs où elle peut réellement agir. « La sécurité et la stabilité que l'aide au développement permet dans les pays en développement contribuent à bâtir un Canada plus sûr¹³ ». Ainsi, dans les changements opérés au sein de la coopération internationale canadienne, on relève une baisse dans le budget réservé à l'ADO.

¹³<http://plandaction.gc.ca/fr/initiative/aide-canadienne-au-developpement-international-au> consulté le 15 août 2015

Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 2006 et les compressions budgétaires, le gouvernement fédéral a eu à faire des choix qui ne découlent pas d'une volonté, mais d'une contrainte qui a pour origine le déficit budgétaire. Ces choix ont entraîné une baisse du budget alloué à l'aide internationale. Le tableau suivant montre la baisse continue de l'enveloppe de l'aide internationale de 2010 à 2015 et la prévision pour l'année 2016.

Tableau 5 : Déclin de l'ADO pour les cinq prochaines années

Exercice financier	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Enveloppe de l'aide internationale (EAI)	5 110 700 \$	5 000 000 \$	4 819 300 \$	4 757 900 \$	4 622 400 \$	4 622 400 \$
Déclin du taux de l'EAI par rapport à l'exercice financier 2011-2012	N/A	N/A	3,6 %	4,8 %	7,6 %	7,6 %
ADO estimée	5 551 400 \$	5 767 400 \$	5 174 300 \$	5 112 900 \$	4 977 400 \$	4 977 400 \$
Déclin du taux de l'ADO par rapport à l'exercice financier 2011-2012	N/A	N/A	10,3 %	11,3 %	13,7 %	13,7 %
ADO en pourcentage du RNB	0,34 %	0,34 %	0,29 %	0,28 %	0,26 %	0,25 %

Source : CCIC, 2012

L'enveloppe de l'aide internationale (EAI) passera de 5 110 700 millions \$ en 2011 à 4 622 400 \$ en 2016 selon les prévisions. L'ADO a été estimée à 5 551 400 \$ en 2011-2012, puis à 4 977 400 \$ en 2016. Ces compressions répétitives au fil des années ont entraîné des incidences institutionnelles.

Tableau 6 : Incidences institutionnelles des coupes budgétaires

Ministères et organismes	Part de l'EAI en % (pour l'exercice financier 2009-2010)	Coupures départementales en % des coupures totales (pour l'exercice financier 2012-2013)	Coupures totales en \$ par département (pour les exercices financiers 2012-13 et 2014-2015)
ACDI	72,8 %	84,5 %	663,5 M\$
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	6,2 %	8,6 %	73,4 M\$
Ministère des Finances	16,4 %	0	0 \$
centre de recherche pour le développement international	3,5 %	3,4 %	44,5 M\$

Source : CCIC, 2012

Le ministère des Finances est le seul ministère d'importance à avoir été épargné des compressions de l'EAI. Son transfert budgétaire d'ADO n'affiche aucune baisse. L'ACDI reste cependant le plus touché, soit des compressions de 663,5 millions \$ entre 2012 et 2015. Cela a eu des effets néfastes dans les activités du ACDI. Les tableaux qui suivent en font état. Les impacts sont présentés par pays, par types de programmes et par direction.

Tableau 7 : L'impact des coupes budgétaires à l'ACDI par programmation pays

Pays de concentration	Indice de développement humain (IDH 2011)	Position relative aux 187 pays dont on calcule l'IDH	Coupures dans le financement
Bolivie	108	Bas milieu	Réductions
Région des Caraïbes	N/A		
Colombie	87	Haut milieu	
Haïti	158	Dernier quart	
Honduras	121	Bas milieu	
Pérou	80	Haut milieu	
Afghanistan	172	Dernier quart	
Bangladesh	146	Dernier quart	
Indonésie	124	Bas milieu	
Pakistan	145	Dernier quart	Réductions
Vietnam	128	Bas milieu	
Ukraine	76	Haut milieu	
Cisjordanie et bande de Gaza	N/A		
Ethiopie	174	Dernier quart	Réductions
Ghana	135	Bas milieu	
Mali	175	Dernier quart	
Mozambique	184	Dernier quart	Réductions
Sénégal	155	Dernier quart	
Tanzanie	152	Dernier quart	Réductions
Pays hors concentration	IDH 2011		Coupures dans le financement
Cambodge	139	Bas milieu	Coupé complètement après avoir été déjà réduit par les conservateurs
Chine	101	Bas milieu	Coupé complètement
Malawi	171	Dernier quart	Coupé complètement
Népal	157	Dernier quart	Coupé complètement
Niger	186	Dernier quart	Coupé complètement après avoir été déjà réduit par les conservateurs
Rwanda	166	Dernier quart	Coupé complètement

			après avoir déjà été réduit par les conservateurs
Zambie	164	Dernier quart	Coupé complètement après avoir déjà été réduit par les conservateurs
Zimbabwe	173	Dernier quart	Coupé complètement

Source : CCIC, 2012

Le financement de l'ACDI à l'endroit des pays africains subit en général des réductions. Tel est le cas pour le Mozambique et la Tanzanie. D'autres se retrouvent complètement sans aucune subvention de l'ACDI. Ce sont la Chine, le Malawi, le Népal, le Niger, le Zimbabwe, la Zambie et le Rwanda. Les pays du Moyen-Orient et de l'Amérique latine subissent moins les conséquences des compressions. On peut voir à partir du tableau que le Pérou, l'Afghanistan et la Colombie n'ont pas subi de conséquences.

Tableau 8 : L'impact des coupures de l'ACDI selon le type de programme

Dépenses par programme	Dépenses prévues (2011-12)	Réductions vs gel de l'ÉAI à 5 milliards (2012-13)	Réductions (2013-14)	Réductions (2014-15)	Réductions (en cours)	Diminution en % du budget (2011-12 à 2014-15)
Pays fragiles et communautés en crise	(755,4 M\$)	40 M\$ (comparé à 2011-12 :5,3 %)	40 M\$	40 M\$	40 M\$	5,3 %
Pays à faible revenu	(954,2 M\$)	11,6 M\$ (1,2 %)	25,9 M\$	126,4 M\$	126,4 M\$	13,2 %
Pays à revenu moyen	(362,6 M\$)	17,2 M\$ (4,7 %)	23,8 M\$	43,4 M\$	43,4 M\$	12,0 %
Programmes multilatéraux	(1 375,7 M\$)	49,5 M\$ (3,6 %)	49,5 M\$	49,5 M\$	49,5 M\$	3,6 %
Engagement des Canadiens	(309,7 M\$)	32 M\$ (10,3 %)	35 M\$	35 M\$	35 M\$	11,3 %
SOUS-TOTAL (Coupures)	(3757,6M\$)	150,3 M\$ (4 %)	174,2 M\$	294,3 M\$	294,3 M\$	7,8 %
Opérations	(113,7 M\$)	0,5 M\$	0,5 M\$	7 M\$	10,8 M\$	9,5 %
TOTAL (Coupures)	(3861,4 M\$)	150,8 M\$	150,8 M\$	181,2 M\$	305,1 M\$	7,9 %

Source : CCIC, 2012

Selon les données du tableau, les pays à faible revenu sont les plus touchés par les compressions tant en termes des compressions réelles qu'en pourcentage de leur budget, soit 126,4 millions \$ et 13,2 %. En 2012-2013 les Canadiens en particulier (10,3 %) tout comme les pays fragiles (5,3 %) et ceux à revenu moyen (4,7 %) assument la plus grande part des compressions.

Tableau 9 : L'impact des coupures de l'ACDI par direction

	(2010-11)	Réductions (2012-13)	Réductions (2013-14)	Réductions (2014-15)	Réductions (en cours)	Diminution en % du budget (2011-12 à 2014-15)
Direction des programmes géographiques	(1,646 M\$)	59 M\$ (dont 52 M\$ + pour les pays et 6 M\$ et + régional)	80 M\$ (dont 58M\$ pour les pays et 22 M\$ régional)	200 M\$ (dont 155 M\$ pour les pays et 45 M\$ régional)	En cours	12,2 %
Direction des programmes multilatéraux	(1,462 M\$)	60 M\$ (dont 16 M\$ pour les institutions et 44 M\$ pour les initiatives spécifiques)	En cours	En cours	En cours	4,1 %
Direction du partenariat	(227 M\$)	32 M\$	35 M\$	En cours	En cours	15,4 %
SOUS-TOTAL (Coupes)	(3,335 M\$)	151 M\$	175 M\$	295 M\$	En cours	8,8 %

Source : CCIC, 2012

Pour ce qui est des conséquences des compressions du MAECD par direction, nous constatons que la direction des programmes géographiques subit les plus grosses compressions, soit 200 millions \$ en 2014-2015. Par contre, la direction du partenariat reste la plus touchée avec une baisse de son budget de 15,4 %.

Les conséquences des compressions budgétaires sur le MAECD montrent le Canada s'isole de plus en plus de la scène internationale et délaisse certaines valeurs comme

l'égalité, le respect de l'environnement, la justice et la paix. Le directeur général de l'AQOCI, Gervais L'Heureux, rappelle ceci :

Il n'y a pas si longtemps, le Canada était un chef de file en termes de financement de l'aide publique au développement (APD). Il se retrouve aujourd'hui parmi les derniers donateurs d'aide publique au développement du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD-OCDE). En 2015, le Canada ne donnera que 0,24 % de son revenu national brut à l'APD. L'image du Canada sera à nouveau ternie sur la scène internationale.(Association-qubécoise-des-organismes-de-coopération-internationale, 2012).

Toutes ces situations illustrées dans les tableaux montrent que le financement dans l'ADO est en baisse, ce qui sous-entend un nouveau visage de la politique d'aide au développement canadienne.

Pour Audet et Navarro-Flores, le gouvernement priorise dorénavant les ONG religieuses(Audet & Navarro-Flores, 2014). Ils donnent en exemple le Bureau de la liberté de religion qui a été créé, alors que l'organisme Droits et Démocratie a dû fermer ses portes. Ces auteurs ont remarqué que des programmes d'aide internationale destinés aux femmes étaient mis à l'écart.

Pour Audet, le gouvernement fédéral entend financer seulement les projets qui lui permettraient d'en retirer des avantages. Ainsi, selon lui, on assiste à une aide politisée qui se résume par le slogan « Tant qu'à aider, on va aider des pays qui peuvent nous rapporter » (Audet, 2012). Le Canada ne priorise plus de l'aide pour le Nouveau partenariat pour le développement en Afrique(NEPAD). Son aide se tourne désormais vers les pays de l'Amérique latine. Il lance d'ailleurs un nouveau programme d'aide au Pérou et en

Colombie. De plus, le gouvernement fédéral s'intéresse à nouveau aux intérêts commerciaux dans sa politique d'aide (Audet, 2012).

Le gouvernement canadien entend devenir partenaire plutôt que « donneur de subventions ». Aujourd'hui, l'aide internationale canadienne prend un nouveau tournant : elle est dominée par des intérêts économiques. François Audet (2012) parle de « l'internationalisme idéologique ». Il qualifie l'aide canadienne comme nouvelle et en opposition avec l'aide humanitaire, internationale ou même commerciale.

En définitive, ce chapitre a révélé l'existence d'un lien entre la situation économique canadienne et la politique de compressions budgétaires. Il a aussi mis en avant les conséquences de ces coupes sur le MAECD, ce qui a permis de démontrer les changements occasionnés dans l'aide canadienne. Nos recherches ont démontré le nouveau visage de l'aide canadienne par :

- L'augmentation des organismes de coopération internationale confessionnels au détriment des OCI laïcs (Audet, 2012);
- Un accent poussé sur la croissance économique, par conséquent sur le secteur privé;
- Les principaux outils de gestion de l'aide utilisés par la coopération canadienne sont ceux axés sur les résultats (GAR)¹⁴.

¹⁴<http://www.eve.coop/?a=197> consulté le 14/11/2015

Nous avons ensuite décidé de consacrer la suite de notre étude sur le design de la recherche et le cadre conceptuel.

CHAPITRE DEUX

LE DESIGN DE LA RECHERCHE ET LE CADRE CONCEPTUEL

Le présent chapitre est divisé en deux parties. Dans la première partie, le design de la recherche est présenté (2.1). Il est centré sur l'exposé du problème, le questionnement qu'il suscite, les objectifs particuliers et la pertinence de la recherche. Ces éléments ont permis de bâtir le cadre conceptuel qui la sous-tend et de la modéliser (2.2).

2.1 Enjeux et présentation générale du cadre et objectif du projet

2.1.1 Les constats issus des éléments de contextes

Les éléments de contexte ont permis d'établir trois constats majeurs :

- La lutte au déficit budgétaire au Canada n'est pas nouvelle;
- Les compressions budgétaires ont pris de l'ampleur à partir de 2011 quand les conservateurs ont obtenu la majorité;

- Les compressions budgétaires ont eu une incidence sur la politique d'aide au développement et les ONG.

On assiste à une mobilisation mondiale pour venir en aide à l'Afrique (Tuquoi, 2005). Plusieurs pays développés font de la lutte contre la pauvreté une priorité. En 1990, la question avait fait l'objet d'une attention particulière lorsque le PNUD s'est engagé dans une « lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne ». (Kankwenda, Grégoire, Legros & Ouédraogo, 1999)

Aujourd'hui, le nombre d'ONG pour venir en aide aux pays dans le besoin ne cesse de grimper. Elles peuvent être régionales, nationales, locales ou internationales. Leurs objectifs tournent souvent autour du développement durable et humain. On décompte près de 67 organismes québécois de coopération internationale qui œuvrent à l'étranger et au Québec selon l'AQOCI(AQOCI, 2013) Leur objectif est d'intervenir pour tenter de régler les problèmes qui touchent la société en général, bien que leur regard est surtout fixé sur les problèmes de l'Afrique.

Malgré les efforts des organismes à vouloir stopper les difficultés de la société, on constate que les problèmes de l'Afrique persistent (Holou, 2007). Mais, il n'en demeure pas moins que le monde est touché par des conflits armés de plus en plus nombreux et qui aggravent la situation des populations.

Les gouvernements doivent, parallèlement aux efforts déployés pour faire face à ces problèmes, se consacrer à d'autres problèmes tels que la bonne gestion des finances publiques. D'ailleurs, depuis des années, les gouvernements se montrent plus intéressés à

faire une bonne gestion des finances publiques. Cette préoccupation prend davantage d'ampleur depuis les crises économiques qui ont touché les pays développés en 2008. C'est dans cette perspective que le gouvernement canadien, dans son budget de 2014, se donne pour objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2015, en prenant des mesures importantes telles que la limitation de la croissance des dépenses ministérielles¹⁵. Ces objectifs pourraient avoir des retombées directes ou indirectes sur les OCI du pays. Afin d'en savoir davantage à ce sujet, nous avons centré nos recherches sur les retombées des mesures du gouvernement fédéral en ce qui concerne les OCI étudiés dans la présente recherche.

2.1.2 Objectif de la recherche et questions de recherches

Les organismes subventionnés au départ par le MAECD voient leurs subventions diminuer, les obligeant à réduire leur champ d'action.

Notre recherche vise à montrer l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur le CSI et le CECI.

Il est question d'évaluer l'impact des compressions budgétaires sur leurs activités. Nous supposons que l'action des organismes de coopération internationale est de réduire la pauvreté. Or, ces organismes font état du sous-financement de leur principal pourvoyeur de fonds, à savoir le gouvernement fédéral canadien.

¹⁵<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/themes/road-voie-fra.html>

Dans cette perspective, nous cherchons à connaître l'évolution du budget alloué par le gouvernement fédéral (MAECD) pour aider ces organismes à atteindre leur objectif. Mais, nous allons beaucoup plus loin en nous intéressant à l'impact de la réduction de ce budget sur les organismes et de ses effets sur leurs activités sur le terrain et sur leurs bénéficiaires.

Ainsi, la question générale de notre recherche se présente comme suit :

Comment les compressions budgétaires du gouvernement fédéral canadien affectent le Centre de solidarité internationale du Saguenay–Lac-St-Jean (CSI) et le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)?

Dès lors, s'interroger sur l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral et sur les organismes de coopération internationale revient également à répondre aux préoccupations suivantes :

- Quelles sont les alternatives développées par les organismes pour faire face aux compressions?
- Quelles sont les autres sources de financement?
- Les compressions budgétaires ne risquent-elles pas de réduire les capacités d'action des deux organismes, voire de menacer leur survie?

2.1.3 Hypothèses de la recherche

Les constats issus des éléments de contextes ont permis d'établir les hypothèses de nos recherches de la manière suivante :

- Les compressions budgétaires ont un impact négatif sur l'action du CECI et du CSI;
- Ces organismes ont dû se montrer innovants pour survivre aux compressions.

En somme, le CECI et le CSI ont vu aujourd'hui leurs capacités d'action sérieusement affectées par les compressions du gouvernement fédéral. Ils ont dû se montrer innovants pour s'adapter à ce nouveau contexte en privilégiant des actions de fundraising et en procédant à une réorganisation interne (personnel, budget, charges de fonctionnement).

2.1.4 La pertinence de la recherche

La pertinence de cette recherche s'inscrit dans une étude plus profonde de l'utilisation des fonds qui sont octroyés par le gouvernement fédéral aux organismes de coopération internationale, pour les aider à atteindre leurs objectifs. Traditionnellement, le Canada a toujours contribué généreusement à l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement.

La décision du gouvernement de réorienter l'aide canadienne afin d'atteindre l'équilibre budgétaire place les organismes de coopération internationale dans une situation critique.

Ainsi, cette recherche permettra de faire ressortir les conséquences qu'ont eu ces compressions budgétaires sur les organismes étudiés, soit le CECI et le CSI. Elle permettra de se rendre compte de l'importance des gains octroyés par le gouvernement fédéral. Finalement, elle fera la comparaison des deux organismes, l'un situé en région et l'autre en métropole, à savoir comment ils ont ressenti les compressions budgétaires.

2.2 Le cadre conceptuel de la recherche

L'objectif d'un cadre conceptuel est de formaliser les concepts suffisants et nécessaires qui permettent de répondre à la question de la recherche. Cette formalisation a conduit à la modélisation du cadre conceptuel de la recherche, construite à partir des composantes des trois champs théoriques développés dans le chapitre précédent.

Nous présenterons les différents concepts qui permettent de mieux comprendre notre réflexion autour de l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur les organismes de coopération internationale. Pour ce faire, nous avons jugé adéquat de présenter les concepts suivants : la coopération internationale, la pauvreté et le développement international.

Notre sujet s'intéresse à la situation que traverse les organismes de coopération internationale intervenants en Afrique. Nos éléments de contexte démontrent également que l'aide publique au développement du Canada fait les frais du déficit budgétaire que connaît le pays. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide peuvent faire face à un désengagement de ces ONG suite à un manque de financement. La pauvreté se présente comme l'une des conséquences des coupures budgétaires pour ces pays dont l'APD canadienne joue un rôle important dans leur économie. C'est pourquoi nous avons jugé pertinent de présenter ces concepts en lien avec notre recherche qui permettent de mieux comprendre les éléments qui seront développés dans la suite de notre écrit.

2.2.1 La coopération internationale

La coopération internationale au Québec n'est pas nouvelle. Elle s'appuie sur une longue et très riche expérience de plusieurs décennies (Hugon, 2010).

Les organismes de coopération internationale

Les organismes de coopération internationale sont présents partout dans le monde. Leur rôle, de même que leur champ d'application, varie. Lorsque nous parlons d'organisme, nous nous référons aux organismes à but non lucratif.

Selon le *Multi dictionnaire de la langue française*, un organisme à but non lucratif, peut tout d'abord « être perçu comme un organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques, et dont l'objet n'est pas de procurer un avantage économique à ses

membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités ». Nous faisons ainsi allusion aux syndicats, aux associations sportives et aux fondations.

Selon le document qui établit la politique de la coopération internationale du directeur Général des élections du Québec (2008), la politique de la coopération internationale a pour principal but :

De contribuer à l'avancement de la démocratie et au mieux-être des personnes et de concrétiser les intentions exprimées par le Directeur général des élections du Québec dans son énoncé de vision de l'avenir, à savoir que l'institution figure parmi les administrations électorales modèles, résolument engagées dans le partage de leur savoir-faire. (p. 5)

Toujours selon le même auteur :

La finalité de notre politique de coopération internationale est la mise en œuvre d'activités concrètes qui soient pertinentes et judicieuses pour nos partenaires et qui aident à la réalisation d'élections honnêtes, crédibles et transparentes favorisant ainsi l'enracinement de la démocratie et la consolidation des institutions démocratiques à travers le monde. (p. 6)

Dans la pratique, nous constatons que « le secteur de l'économie sociale et solidaire est un véritable terreau de coopération internationale » (Favreau, Larose & Fall, 2004).

Dans la coopération internationale, le Canada joue un rôle non négligeable comme nous l'avons déjà mentionné. Lorsque l'endettement et les politiques d'ajustement ont dominé dans les pays en développement, dans les années 1980, le Canada est intervenu pour les aider par le biais de l'ACDI (GERVAIS, 1997). Cette agence a été fondée en 1968, afin

de gérer la majorité des programmes d'aide publique au développement (APD) du Canada en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique et en Asie.

La coopération internationale, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, passe aujourd'hui entre autres par un appui aux dynamiques d'économie sociale dans les pays en développement. Le rôle de l'économie sociale, aujourd'hui, n'est donc pas négligeable dans la coopération internationale puisqu'elle participe au renouvellement de cette dernière.

Les acteurs de la coopération internationale

La coopération internationale peut se définir comme la coopération de plusieurs pays sur un sujet donné. Il y a donc une diversité d'acteurs impliqués. On pense aux institutions internationales telles que le FMI, la BM, mais aussi les ONG comme la Croix-Rouge et Médecins du monde. Les États, les entreprises privées et les médias constituent aussi des acteurs de la coopération internationale.

Tous ces acteurs à travers le monde sont motivés par un problème qui existe depuis l'origine de l'humanité : diminuer la pauvreté. Ainsi, dans la section suivante, nous accorderons une attention particulière à ce concept.

2.2.2 La pauvreté

La multi dimensionnalité de la pauvreté est aujourd'hui au cœur de nombreux débats théoriques, empiriques et institutionnels. Malgré cet engouement, la pauvreté est toujours mesurée à partir du revenu.

Le discours des organisations internationales est teinté par le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Selon la BM, la conception de la pauvreté varie d'une culture à une autre.

La multi dimensionnalité de la pauvreté est liée à un très large éventail de facteurs, dont la santé, le revenu, l'éducation, l'accès aux biens, la position géographique, le genre, l'origine ethnique et les circonstances familiales. Cela devient donc difficile de la mesurer (Mestrum, 2008).

Il est maintenant temps de présenter les définitions de la pauvreté selon le PNUD et la BM.

Définition de la pauvreté selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale (BM)

Le concept de pauvreté est un phénomène complexe et pluridimensionnel qui ne peut se réduire à une simple question de richesse financière. Il s'agit d'un thème récurrent au sein des organisations internationales de développement dans le courant des années 90. La BM et le PNUD se consacrent d'ailleurs à cette problématique.

Le PNUD reconnaît trois types de pauvreté : l'extrême pauvreté, la pauvreté générale et la pauvreté humaine. Selon le PNUD, la pauvreté est extrême lorsqu'une personne se trouve dans l'incapacité de répondre à ses besoins primaires. La pauvreté est générale lorsqu'un individu ne peut satisfaire ses besoins essentiels qui ne sont pas alimentaires. La pauvreté humaine est perçue comme l'absence des capacités humaines de base telles que la

mauvaise santé maternelle, l'analphabétisme, etc.(Programme-des-Nations-Unies-pour-le-Développement, 2000)

Quant à la BM, elle perçoit la pauvreté d'une manière différente. Elle établit une distinction entre la pauvreté absolue et la pauvreté relative. Une personne se trouve dans une situation de pauvreté absolue lorsqu'elle n'a pas de revenus suffisants pour assurer sa survie. La pauvreté relative consiste à comparer de revenus avec celui des autres. Un individu est donc en situation de pauvreté relative lorsqu'il y a un écart important entre son revenu et celui d'un autre. La pauvreté selon la BM est donc axée sur l'aspect financier.

Les indicateurs de mesure de la pauvreté selon le Programme des Nations Unies pour le développement(PNUD) et la Banque mondiale (BM)

Ces deux programmes utilisent des indicateurs qui permettent de mesurer la pauvreté. Le PNUD prend en compte l'indice de développement humain pour la mesurer. Contrairement à la BM qui prend en considération la pauvreté financière, le PNUD priorise la pauvreté humaine. Le PNUD utilise donc l'indice de pauvreté humaine (IPH) pour mesurer la pauvreté. La pauvreté humaine se définit comme :

La négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une longue vie, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent ainsi que de la liberté, de la dignité du respect de soi-même et d'autrui.

Dans le domaine de la santé, par exemple, le PNUD et la BM prennent en compte le taux de mortalité infantile et de ceux de moins de 5 ans. Dans le domaine de l'éducation, la

BM tient compte du taux d'inscription brut ou du taux d'inscription net lorsque les données sont disponibles. Pour mesurer la pauvreté absolue, la BM se fixe un seuil de 1 \$ par jour, et établit le seuil national par le biais d'une formule de parité du pouvoir d'achat. Le seuil supérieur selon la BM se limite à de 2 \$ par jour. Le choix de ces seuils dépend du niveau de développement du pays (Benicourt, 2001).

En somme, ce chapitre a permis de comprendre notre cheminement et de connaître les objectifs recherchés. Il en est ressorti que les organismes de coopération internationale canadiens subissent les conséquences des compressions budgétaires du gouvernement fédéral. Cependant nous nous sommes principalement intéressés aux conséquences sur le CECI et le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ainsi, nous avons réuni les moyens qui s'offraient à nous afin d'atteindre les objectifs de la recherche.

CHAPITRE TROIS

LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre est divisé en trois sous-sections. Nous présentons d'abord la démarche générale de notre recherche (3.1). Nous avons mis l'accent sur l'approche qualitative pour atteindre nos objectifs. L'itinéraire épistémologique emprunté est aussi mis de l'avant de même que le cadre de la recherche. Nous documentons la collecte des données et décrivons le traitement et l'analyse des données (3.2). Les contraintes et la validité de la recherche sont enfin présentées (3.3).

3.1 L'approche générale de la recherche

Il s'agit dans cette partie de montrer le cheminement que nous avons suivi pour mener à bien nos recherches. Les raisons ayant présidé au choix de l'approche qualitative et quantitative sont exposées. Le positionnement épistémologique retenu par le chercheur et l'utilisation de la revue systématique sont également présentés.

3.1.1 Le choix de l'approche qualitative et quantitative

Dans la littérature, il existe deux grandes méthodes de recherche : quantitative et qualitative (Gavard-Perret, Gotteland, Haon & Jolibert, 2012). La première, qui vérifie les hypothèses, est généralement déductive. Elle explique le sens et le pourquoi des choses et privilégie les statistiques. La seconde, au contraire, génère des hypothèses et requiert généralement une logique inductive. Elle est basée sur l'entrevue et l'observation. Le choix de l'une ou de l'autre n'est pas une question de préférence, mais surtout d'objectif.

Le choix de la méthode qualitative dans le cadre de notre recherche s'explique par trois raisons. Tout d'abord, notre choix est motivé par la question centrale de notre recherche à savoir comment les compressions budgétaires du gouvernement fédéral affectent les deux organismes de coopération internationale, soit le CSI et le CECI. Cette méthode permet de décrire les retombées directes de la politique d'austérité sur les deux ONG étudiées.

Ensuite, la méthode qualitative favorise la compréhension dans sa globalité de notre objet d'étude, ce qui permet de mieux cerner la complexité du phénomène étudié.

Enfin, l'approche quantitative a été utilisée sur la base des données numériques disponibles dans notre documentation, ce qui favorise la conception de figures et qui permet d'expliquer nos observations.

3.1.2 Le positionnement épistémologique : l'interprétativisme

Le positionnement épistémologique est important dans toute recherche, puisque c'est ce dernier qui précise l'essence de la réalité observée (Martinet, 1990).

Comme le souligne Thoieing (2005) :

Il n'y a pas en soi de bonne méthodologie. La qualité dépend du contexte spécifique d'une recherche et de l'ambition interprétative des résultats, contre par exemple ce que prêche le terrorisme par la quantification, la modélisation et les larges échantillons permettant la comparaison.(Thoenig, 2005).

On sait que le positionnement épistémologique du chercheur doit être clairement exprimé. Ainsi, la posture épistémologique privilégiée dans le cadre de cette recherche est l'interprétativisme. Il s'agit d'une posture qui a pour but de décrire, de comprendre et d'interpréter les réalités observés.

Notre démarche est fondée sur la compréhension et l'interprétation des informations recueillies. Nous voulons dans le cadre de cette recherche décrire la situation des deux ONG étudiées, les interprétés et connaître le lien qui peut exister entre les compressions budgétaires et la situation actuelle des deux ONG étudiées. Tous ces éléments ont contribué à porter notre choix sur l'approche interprétative.

3.1.3 Le cadre de la recherche: l'approche systématique

La méthodologie que nous avons jugée pertinente pour notre étude est la revue systématique. Il s'agit d'une approche de synthèse des données scientifiques. Elle sert à repérer, à évaluer et à synthétiser les preuves scientifiques qui favoriseront la réponse à une question de recherche spécifique de façon systématique et explicite. Dans le cadre de cette recherche, nous avons priorisé l'approche systématique dans la mesure où elle nous permet d'établir une comparaison des synthèses de nos analyses documentaires et de vérifier la fiabilité de celles-ci. Également, d'identifier les éléments pertinents aux réponses à notre recherche à partir d'un exercice de synthèse.

Les caractéristiques essentielles d'une revue systématique sont les suivantes¹⁶ :

- Un objectif spécifique ou une question précise;
- Des critères de sélection clairement définis;
- Une méthodologie transparente, explicite et reproductible;
- Une recherche d'information systématique et exhaustive qui tente de repérer l'ensemble des études répondants aux critères de sélection;
- Une évaluation de la qualité des études incluses;
- Une présentation et une synthèse systématique des caractéristiques et des résultats des études incluses;
- Une méta-analyse lorsque possible;

¹⁶https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/DocuMetho/INESSS_Normes_production_revues_syst%C3%A9matiques.pdf vu le 23 Décembre 2014.

- Une participation hâtive des parties prenantes afin d'assurer la pertinence et l'utilité de la revue systématique.

3.2 La collecte des données

Deux grandes méthodes de collecte de données existent : la collecte des données primaires qui exigent un contact direct entre le chercheur et le milieu étudié ainsi que la collecte des données secondaires qui sont des données déjà existantes. Le chercheur priorise l'une ou l'autre, dépendamment de ses objectifs de recherche (Gauthier, 2003).

Pour mener à bien notre étude, nous avons opté pour la collecte des données primaires et secondaires pour les raisons exposées ci-dessous.

3.2.1 La collecte des données primaires

Collecter des données primaires signifie recueillir des informations de façon directe auprès des personnes concernées par l'objet de la recherche. Plusieurs avantages lui sont reconnus, par exemple la fiabilité des informations puisqu'elles sont puisées directement à la source. On reproche cependant à cette méthode le temps important qu'elle demande.

Dans le cadre de cette étude, nous avons délimité un terrain de recherche pour effectuer notre collecte de données primaires. Nous avons également élaboré une esquisse

des éléments qui ont présidé au choix des participants. Enfin, nous avons décrit le type d'entrevue retenu pour atteindre nos objectifs.

3.2.1.1 Le terrain de recherche

Notre recherche s'est inspirée de la méthode des cas, qui porte sur le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le CECI. Selon Yin (1989), la méthode des cas est une approche qualitative de recherche empirique qui permet d'étudier un phénomène social complexe, un évènement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionnés de façon non aléatoire (Yin, 1989). Elle permet éventuellement de décrire de manière précise une situation et de l'interpréter en fonction des conditions dans laquelle elle s'inscrit.

Le cadre géographique des deux organismes a été le premier critère choisi pour cette étude. Le CSI est un organisme établi en région, tandis que le CECI est en métropole. Le deuxième critère qui a motivé notre choix est la diversité des sources de financement. On sait qu'une organisation de type international aura tendance à avoir un financement diversifié, contrairement à une organisation régionale pour quiles principales sources de financement sont regroupées à l'échelle nationale. Il y a un troisième critère, celui du nombre de pays dans lesquels les deux organismes interviennent. Plus il y a du financement, plus le champ d'intervention est large. Le CECI intervient dans 19 pays (voir Annexe 2 – carte), tandis que le CSI intervient dans deux pays principalement¹⁷.

¹⁷ L'Équateur et le Burkina Faso

L'étude d'une seule organisation n'aurait pas mis en évidence tous les impacts des compressions budgétaires du gouvernement fédéral. Une étude des deux organismes permet de mieux apprécier l'impact de la politique des compressions budgétaires sur ces dernières et de procéder par la même occasion à une étude comparative.

3.2.1.2 Le choix des participants à l'étude

Le choix des participants a constitué une étape cruciale de la collecte des données et de la réalisation des entretiens. Nous avons sélectionné ceux susceptibles d'apporter des réponses à nos questions sur la base de quatre critères :

- Être un intervenant au sein d'un des deux organismes;
- Avoir un positionnement qui confère une vision stratégique et opérationnelle au sein de l'organisation;
- Être impliqué dans la préparation, la validation ou le pilotage des projets de l'organisation;
- Occuper un poste de responsabilité et décisionnel.

Pour atteindre les objectifs de notre recherche, nous n'avons eu qu'à interroger deux personnes, soit les responsables des deux organismes étudiés.

3.2.1.3 La priorisation de l'entrevue semi-dirigée

Parmi les méthodes qu'empruntent les chercheurs en sciences humaines et les adeptes de l'approche qualitative, l'entrevue ou l'entretien est la méthode la plus utilisée. Pour Ljiljana (1987, p. 76) :

L'entretien de recherche est une méthode de collecte de données qui vise à recueillir des données (informations, ressentis, sentiments, récits, etc.) appelées matériaux, dans le but de les analyser. Il s'inscrit dans une démarche préparée dans un projet de recherche et obéit à des règles relativement rigoureuses. Cette méthode est largement utilisée en sciences humaines. Elle permet d'aborder le niveau des attitudes et des représentations.

La méthode retenue dans le cadre de notre recherche est l'entrevue individuelle de type « semi-directif ». Elle a été choisie en raison des avantages qu'elle offre. D'une part, elle favorise une discussion naturelle avec les participants. D'autre part, elle nécessite l'utilisation d'un guide, ce qui permet de prédéfinir les thèmes à aborder et par conséquent d'être plus efficace. De plus, elle est nécessaire dans la mesure où elle permet de compléter et de valider une information provenant d'autres sources utilisées dans un diagnostic (faits, vérifications)¹⁸.

Dans le cadre de notre recherche, l'entretien avait pour but de valider des informations. Le guide d'entrevue était le principal instrument de collecte de données (voir l'annexe 1). Il comportait des questions semi-ouvertes formulées à partir de la revue de la littérature et de notre question centrale de recherche. Ce guide n'était pas seulement un

¹⁸http://www.crpspc.qc.ca/Guide_entretien_version_WEB.pdf vu le 20/06/2015

questionnaire ouvert, il avait un double objectif : servir d'aide-mémoire et vérifier qu'aucun élément important n'a été omis pendant l'entrevue.

Outre les exigences de courtoisie inhérentes à toute rencontre, le guide couvrait essentiellement les questions liées à notre objectif de recherche. Les demandes d'entrevue rappelaient d'abord le cadre dans lequel s'inscrit la recherche, à savoir l'obtention d'une maîtrise en études et interventions régionales à l'UQAC. Il précisait ensuite le thème, les objectifs de l'étude, le souhait d'enregistrer l'entrevue si le participant n'a pas d'objection particulière à une retranscription fidèle de ses propos. Enfin, il suggérait au participant, selon ses plages de disponibilité, un créneau horaire modulable.

L'entrevue au sein du CSI s'est déroulée le 15 juin 2015. Le canevas général de notre entretien a porté sur trois phases majeures :

- Le chercheur remerciait le participant, se présentait, lui expliquait brièvement l'objet de la rencontre et son déroulement. Puis, il s'assurait qu'il n'avait pas d'objection à ce que l'entrevue soit enregistrée.
- Ensuite, le chercheur introduisait la conversation par des considérations d'ordre personnel afin d'établir un climat de confiance à travers une série de questions : Quelle est votre fonction? Depuis combien de temps occupez-vous ce poste? Quelle fonction occupiez-vous avant? Depuis combien de temps travaillez-vous pour des ONG? En quoi consiste votre travail actuel?

- À la fin de l'entretien, le chercheur demandait systématiquement au participant s'il avait des précisions ou des ajouts à faire pour compléter l'information.

L'entrevue avec le représentant du CECI s'est effectuée par téléphone le lundi 30 novembre 2015 dans des conditions différentes que celle avec le représentant du CSI, puisqu'il ne disposait pas d'assez de temps. Nous étions contraints à aller plus rapidement et à poser les questions essentielles. Nos entrevues se sont tout de même déroulées dans de bonnes conditions. Les participants se sont montrés particulièrement engagés et intéressés.

Pour l'analyse des données recueillies auprès des interviewés, nous avons adopté une approche verticale. Cette approche consiste à travailler entretien par entretien. Il s'agit de repérer au sein de chaque document les idées clés, les thèmes, la structuration etc. qui lui sont propres. Ainsi la méthode d'analyse des données issues des entrevues retenues est le résumé. Il repose sur la réduction des données de manière à exprimer uniquement les idées ou thématiques principales. Le tableau suivant montre le déroulement et la durée des entrevues.

Tableau 10 : Synthèse des activités de terrain

Organisme	Nombre d'entrevues	Durée des entrevues	Difficultés rencontrées
CSI	1	1 h 10	Il nous fallait nous déplacer dans une autre ville pour réaliser notre entrevue.
CECI	1	20 minutes	Il ne nous était pas possible d'enregistrer notre conversation. Nous étions dans l'obligation de prendre des notes au fur et à mesure.

3.2.2 La collecte des données secondaires

Gauthier (2003, P. 434) perçoit les données secondaires comme des « éléments informatifs rassemblés pour des fins autres que celles pour lesquelles les données avaient été recueillies initialement ». Le même auteur dégage différentes raisons pour lesquelles il est intéressant pour le chercheur de se tourner vers la collecte des données secondaires.

En premier lieu, elle permet au chercheur de se familiariser avec le nouveau champ sans avoir à trop collecter d'informations nouvelles.

Deuxièmement, elle permet de préciser certaines caractéristiques importantes d'une éventuelle collecte de données primaires telles que les enjeux à analyser, les questionnaires à utiliser, les populations à étudier, etc.

Troisièmement, le principal avantage de l'utilisation des données secondaires réside dans la logique même de l'accumulation du savoir scientifique(Gauthier, 2003). p. 434

Pour la collecte de nos données secondaires, nous avons fait l'inventaire des publications scientifiques dans différentes bases de données à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université Laval. Les articles scientifiques publiés sur Internet ont aussi été d'une grande utilité dans la collecte de nos données secondaires. Deuxièmement, les publications sur les rapports annuels et les états financiers des deux organismes étudiés dans cette étude, soit le CSI et le CECI, ont permis d'obtenir des informations nécessaires à notre étude. Enfin, les données statistiques dans les domaines au sein desquels ces ONG interviennent en Afrique ont fait ressortir les répercussions des compressions budgétaires chez ces deux organismes. L'encadré suivant détaille les types de documents consultés.

Encadré 1 : Types de documents consultés

Documents obtenus auprès du Centre de solidarité internationale :

- Rapports annuels de 2010 à 2014.

Documents obtenus auprès du Centre d'étude et de coopération internationale :

- Rapports annuels de 2010 à 2014.
- États financiers de 2011 à 2014.
- Dossiers spéciaux, fiches thématiques, brochures, manuels informant sur les activités de l'organisme et les enjeux de développement international.
- Revues de presse.

À la suite de la collecte de ces documents, nous avons procédé au traitement et à l'analyse des données.

3.2.2.1 Le traitement et l'analyse des données secondaires

Les articles scientifiques retenus dans le cadre de notre recherche ont fait l'objet d'une analyse. Nous avons privilégié les données issues des rapports annuels des deux organismes, qui étaient en lien avec notre étude. Bien que l'on reconnaisse par exemple différentes sources de financement pour le CECI et le CSI tel que le MAECD, le gouvernement du Québec, les contributions additionnelles, les partenaires, les activités, la cotisation des membres, etc., nous nous sommes concentrées principalement sur le budget total, le budget du MAECI et son utilisation.

Le budget total de l'organisme reflète de manière générale le poids de chaque organisme étudié et reste utile pour une étude comparative des deux organismes. Notre recherche étant centrée sur l'impact des compressions du gouvernement fédéral, la contribution du MAECD est importante dans la mesure où il constitue le principal pourvoyeur de fonds relevant du gouvernement fédéral. La contribution du MAECD en pourcentage par rapport au budget total de l'organisme a aussi été mise en exergue, car elle fait ressortir le poids des subventions accordées par le gouvernement fédéral aux organismes. Enfin, l'utilisation qui est faite du budget (répartition des dépenses) montre l'impact des compressions sur l'organisme.

Dans ce sens, des tableaux ont été établis par le chercheur, pour donner un aperçu global et détaillé de ces compressions. Ils ont ensuite été présentés, analysés et interprétés. Mais, cette étape ne s'est pas déroulée sans contrainte. La section suivante traite de ces contraintes.

3.2.2.2 Les contraintes de la recherche

Il est possible d'identifier plusieurs contraintes survenues dans la réalisation de notre recherche. Il est cependant pertinent de préciser que ces contraintes n'ont pas été insurmontables. La principale contrainte était l'impossibilité de s'entretenir avec le personnel du CECI, à cause d'une charge de travail qui ne lui permettait pas de nous accorder du temps. Néanmoins, nous avons réussi à la surmonter puisqu'un entretien téléphonique nous a finalement été accordé.

3.3 La validité et la fiabilité de la recherche

La recherche qualitative est souvent critiquée par les auteurs du positivisme et de la quantification pour sa faiblesse de la généralisation possible de résultats obtenus, de même que pour la dimension subjective de l'interprétation des données et le manque de rigueur dans l'analyse. Lincoln et Cuba (1985) proposent quatre critères pour rendre valide et fiable la recherche qualitative : la crédibilité, la dépendabilité, la confirmabilité et l'applicabilité. Ces critères sont apparus indispensables dans la présente recherche. Les documents que nous

avons utilisés sont issus de sources fiables. Il sont soit des documents ou des articles provenant de sites gouvernementaux canadiens, des sites des deux organismes étudiés ou encore de la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi, mais aussi des articles scientifiques trouvés sur des moteurs de recherche fiables tels que Google Scholar, Érudit, etc.

En somme, la méthodologie retenue de même que la rigueur dans les étapes (Tableau 11) suivis pour la réalisation de la recherche ont permis de répondre à nos questions de recherche. Nous présentons nos résultats dans le chapitre qui suit.

Tableau 11 : Chronogramme d'activités

Activités	Échéancier
Formulation et dépôt du sujet	Novembre 2014
Recherche documentaire	Décembre 2014 – Avril 2015
Rédaction du protocole de recherche	Avril 2015
Enquête de terrain	Mai 2015- Juin2015
Dépouillement et traitement des données	Juin 2015 – Septembre 2015
Rédaction du mémoire	Septembre 2015 – Janvier 2015

DEUXIÈME PARTIE

RÉSULTATS

CHAPITRE UN

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente l'interprétation des résultats recueillis lors de la collecte des données. Leur analyse se fera en lien avec l'objectif principal de notre recherche qui est de démontrer l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral, depuis 2011, sur les organismes de coopération internationale, notamment le CECI et le CSI. Pour ce faire, nous analyserons le budget de chaque organisme, leurs finances et leurs subventions qui proviennent du gouvernement fédéral. Par la suite, nous comparerons les stratégies utilisées par les deux organismes pour « survivre » à la baisse des subventions.

1.1 Impacts des compressions sur le budget du CSI et du CECI

Les résultats issus de notre collecte de données ont fait l'objet d'un traitement à plusieurs niveaux. Nous avons commencé par analyser le CSI. Ainsi, pour traiter les données, nous avons suivi une logique qui se résume comme suit :

- **Présentation :** Nous avons procédé à la présentation des tableaux en mettant en exergue les éléments constitutifs.
- **Analyse :** Nous avons effectué une étude approfondie des tableaux de sorte à en dégager les éléments principaux.
- **Interprétation :** Les éléments dégagés ont été interprétés selon les ouvrages de référence.

1.1.1 Le Centre de solidarité internationale (CSI)

Pour étudier l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur le CSI, nous avons retenu les éléments suivants :

- l'évolution du budget de l'organisme et les sources de financement
- la répartition des dépenses de l'organisme par secteur
- le nombre d'employés par année
- la répartition du budget du CSI par pays d'intervention

Bien que notre recherche commence à partir de 2011, nous avons jugé adéquat de présenter l'année 2010 lorsque c'était possible afin de mieux saisir l'impact des compressions budgétaires.

1.1.1.1 Impact sur le budget du CSI

Nous avons annoncé précédemment que le gouvernement fédéral avait effectué une série de compressions budgétaires qui n'ont pas épargné les ONG. Dans cette optique, nous avons décidé d'étudier les conséquences engendrées par les compressions budgétaires du gouvernement fédéral au sein du CSI. Ainsi, nous avons voulu analyser premièrement l'évolution du budget du CSI entre 2010 et 2013.

Tableau 12 : Évolution du budget et sources de financement du CSI depuis 2010

Année Budget		2010	2011	2012	2013
Budget total du CSI		1 146 366 \$	986 941 \$	921 646 \$	847 506 \$
Contribution du MAECD au budget du CSI		388 829 \$	325 425 \$	318 185 \$	224 925 \$
Budget du MAECD en %		33,91 %	32,9 %	34,52 %	26,53 %
Source de financement	Gouvernement du Québec	322 828 \$	275 790 \$	295 623 \$	304 833 \$
	Contributions additionnelles	164 652 \$	98 833 \$	61 816 \$	115 867 \$
	Partenaires et autres produits	108 181 \$	72 038 \$	69 735 \$	
	Dons	86 501 \$	129 497 \$	100 933 \$	127 157 \$
	Activités	70 205 \$	82 208 \$	112 028 \$	73 334 \$
	Cotisation des membres	5 170 \$	3 150 \$	2 800 \$	1 390 \$

Source : Rapport annuel CSI 2010-2013

Le tableau 12 présente :

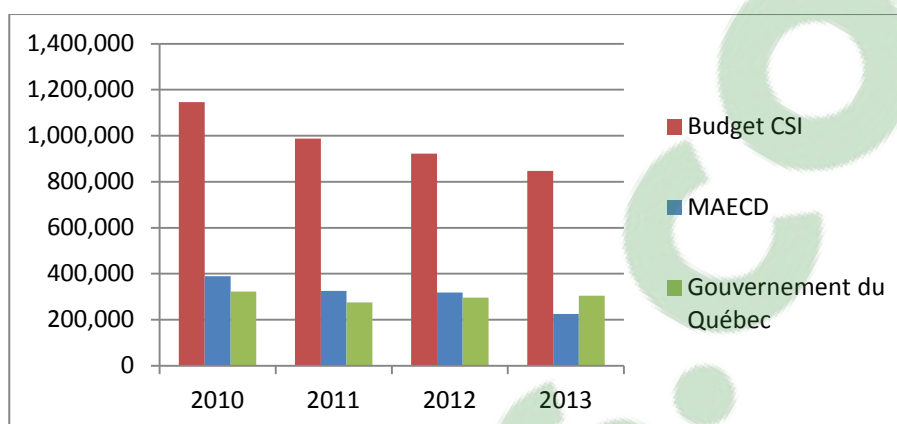
- Le budget total du CSI.
- La contribution du MAECD au budget du CSI (et sa contribution en pourcentage par rapport au budget total de l'organisme).
- D'autres sources de financement sont aussi énumérées telles que :
 - Le gouvernement du Québec
 - Les contributions additionnelles
 - Les partenariats et autres
 - Les dons
 - Activités
 - Les cotisations des membres.

Ces données sont inscrites sur un intervalle de temps allant de 2010 à 2013.

Ces éléments ont été jugés pertinents, car ils renseignent sur l'évolution du budget du CSI sur un intervalle de temps donné.

La figure ci-dessous présente l'évolution comparative du budget total du CSI, du MAECD et du gouvernement du Québec au fil des années.

Figure 5 : Évolution des budgets du CSI



Dans le tableau 12, on voit clairement que le budget total du CSI a diminué, passant de 1 146 366 \$ en 2010 à 847 506 \$ en 2013. Il s'agit d'une réduction de 26,07 %. L'apport du MAECD a aussi connu sur la même période une baisse continue : on enregistre une régression de 42,15 % de 2010 à 2013. Pour ce qui est de la contribution du gouvernement du Québec, pour la même période, nous assistons à une fluctuation minime, soit 5,57 %. Force est de constater que, de 2010 à 2013, la contribution du gouvernement du Québec a oscillé. En effet, en 2010, elle est de 322 828 \$, en 2011, elle baisse à 275 790 \$, puis elle augmente à 295 623 \$ en 2012, pour enfin atteindre 304 833 \$ en 2013.

Les autres sources de financement ont énormément baissé de 2010 à 2012. Par exemple, les contributions additionnelles sont passées de 164 652 \$ en 2010 à 61 816 \$ en 2012, ce qui représente une baisse de 62,45 %. Pour les partenaires et autres produits, on enregistre une baisse notable de 35,53 %, le budget étant de 108 181 \$ en 2010 contre 69 735 \$ en 2013. Néanmoins, en 2013, les sources de financement estampées contributions

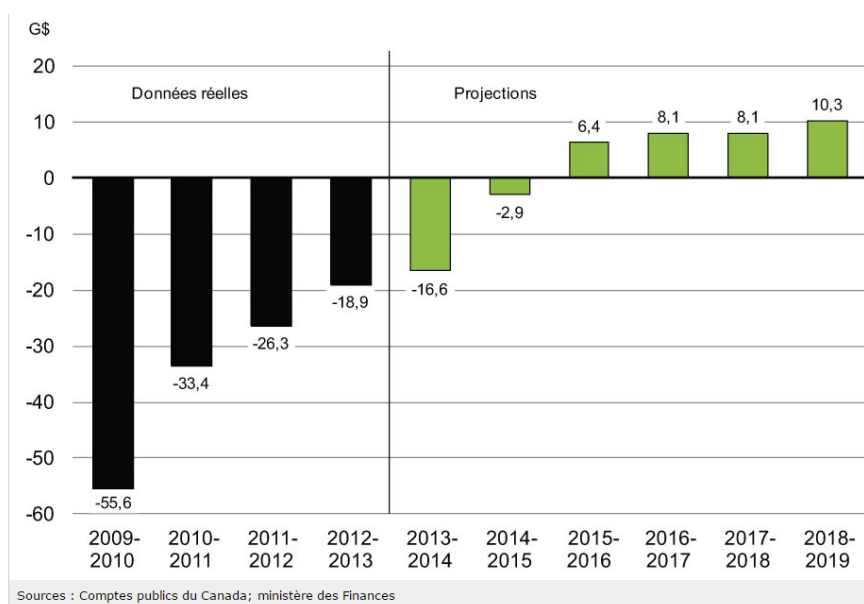
additionnelles ainsi que partenaires et autres produits ont été jumelées. Leurs contributions s'élèvent à 115 867 \$ en 2013.

Les dons continuent de grimper au fil des années. Ils sont passés de 86 501 \$ en 2010 à 127 157 \$ en 2013, ce qui représente une augmentation de 58,56 %. Les activités quant à elles connaissent une augmentation de 2010 à 2012 : elles passent de 70 205 \$ à 112 028 \$. Cependant, en 2013, elles baissent de 73 334 \$.

Nous pensons que les baisses du budget du CSI pourraient s'expliquer par la récession (solde budgétaire canadien) qu'a connue le Canada, tel qu'indiqué sur la figure ci-dessous. Ce solde budgétaire, déficitaire de 55,6 milliards \$ en 2010-2011, est passé à 18,9 milliards \$ en 2012-2013. Pour réduire son déficit budgétaire en 2012-2013, le gouvernement a appliqué différentes politiques d'austérités telles que les compressions budgétaires, les fusions d'entité au départ indépendante (nous pouvons citer le cas de la fusion de l'ACDI et du MAECI en 2013¹⁹, alors que les deux entités étaient séparées depuis 1968), les compressions dans les services sociaux, etc. Ces politiques ont aussi engendré une baisse financière au sein du CSI²⁰. La figure suivante donne un aperçu de la situation économique que traversait le Canada pendant cette période.

¹⁹<http://quebec.huffingtonpost.ca/news/fusion-acdi-maeci/> consulté le 19/10/2015

²⁰<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/bb/brief-bref-fra.html> vu le 19/10/2015.

Figure 6 : Solde budgétaire compte tenu des mesures

Source : Comptes publics du Canada, ministère des Finances

Selon le tableau ci-dessus, la part des contributions additionnelles a été fusionnée avec les partenaires et autres produits en 2013. Cette situation pourrait s'expliquer par la baisse de leurs contributions respectives, qui a conduit à leur fusion. Nous observons une baisse des contributions du MAECD et de celles du gouvernement du Québec à partir de 2011. En 2012, pendant que les contributions du MAECD continuent de baisser, celles du gouvernement du Québec connaissent une relance jusqu'en 2013, probablement pour pallier tant soit peu la baisse du financement du MAECD. En effet, face à l'abolition de l'ACDI et au virage de la politique d'aide au développement sous les conservateurs, l'aide au développement qui constituait la première mission de l'ACDI est devenue un objectif second (Bülles & Kindornay, 2013).

Le ministre Jean-François Lisée a d'ailleurs précisé en ces mots : « Après avoir imposé un virage majeur aux orientations de l'ACDI ces dernières années, le gouvernement conservateur semble conforter sa volonté de subordonner la politique d'aide au développement aux intérêts proprement canadiens. L'aide au développement, qui constituait la mission première de la défunte ACDI, pourrait désormais devenir un objectif de second niveau²¹. »

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec, sous la voix du ministre Jean-François Lisée, a annoncé son intention de reprendre le contrôle des activités liées à l'aide internationale québécoise. En 2015-2016, le gouvernement du Québec accorde des subventions totalisant 5,2 millions \$ à des organismes de coopération internationale. Ainsi, la baisse du financement du MAECD accordé au CSI serait liée à l'abolition de l'ACDI et aux objectifs du nouveau Ministère. De plus, l'augmentation des subventions accordées par le gouvernement du Québec au sein du CSI s'expliquerait par la reprise de contrôle des activités liées à l'aide internationale québécoise à la suite de l'abolition de l'ACDI (La.presse.canadienne, 2013). En effet, la contribution du Canada en matière d'APD n'a pas cessé de diminuer depuis 2012. En 2014, le Canada n'a consacré que 0,24 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Il s'agit d'une contribution très éloignée de

²¹http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiqués/2013/2013_03_24 consulté le 16/11/2015

l'objectif fixé (0,7 % du revenu national brut) en 1969 par une commission d'experts des Nations Unies dirigée par Lester Pearson²².

Néanmoins, tout comme le CSI, bon nombre d'ONG au Canada doivent faire face à la réduction de leur budget. Une étude menée par Paul Cliche démontre que 21 des 22 organismes de coopération internationale (OCI) ont connu une baisse globale de leur budget entre 2010 et 2012, soit de 22,2 %. Ainsi, l'impact lié à la baisse du budget au sein de ces organismes pourrait se traduire par une recherche de survie (Cliche, 2012). Le même auteur identifie trois types de mesures qui sont souvent adoptées dans la recherche de survie :

- une diminution des dépenses en salaires par une réduction du nombre d'employés salariés ou des heures dans la semaine de travail ou par des périodes de chômage forcé;
- une augmentation du travail bénévole ou peu rémunéré en impliquant davantage de membres, de sympathisants ou de stagiaires;
- une diminution des programmes au Sud et au Québec tout en tentant de protéger la nature de ces programmes.

Le CSI pourrait utiliser ces types de mesures. Le budget de l'organisme connaît une baisse continue de son budget au fil des années. Sa survie, mais aussi son enracinement et son essor deviennent importants. D'ailleurs, dans le rapport annuel 2012-2013 du CSI, le

²²file:///C:/Users/Martiale%20Mpouette/Downloads/aqoci_lettre_m._justin_trudeau_18-09-2016.pdf consulté le 05/01/2016

message conjoint de la présidente Véronique Frigon et de la directrice générale Martine Bourgeois précise clairement la position du CSI :

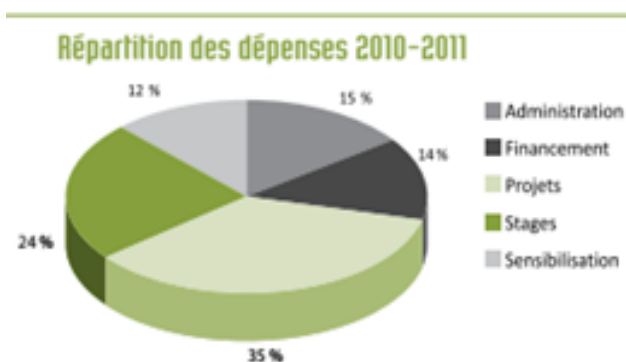
Dans ce tout nouvel environnement, changeant et imprévisible, il nous faut nous questionner et nous redéfinir. Les sources de financement, les façons de faire, la programmation d'activités, les alliances et les partenariats, tout doit être revisité dans l'optique d'assurer non seulement la survie de notre organisation, mais également, pourquoi pas, son enracinement et son essor. Ainsi, l'impact lié à la réduction du budget au sein du CSI se traduirait par un

délaissement des objectifs de départ de l'organisme au profit de sa survie.

1.1.1.2 Impact sur la répartition des dépenses du CSI

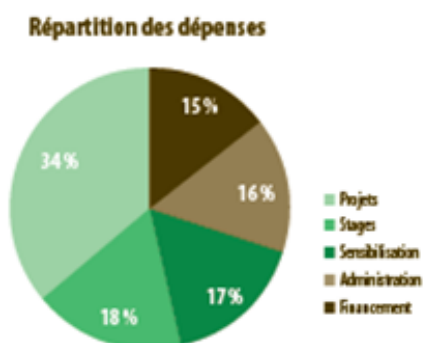
Cette partie concerne la répartition des dépenses du CSI de 2010 à 2013. Les dépenses sont réparties par secteur tel qu'indiqué sur les figures ci-après.

Figure 7 : Répartition des dépenses 2010-2011



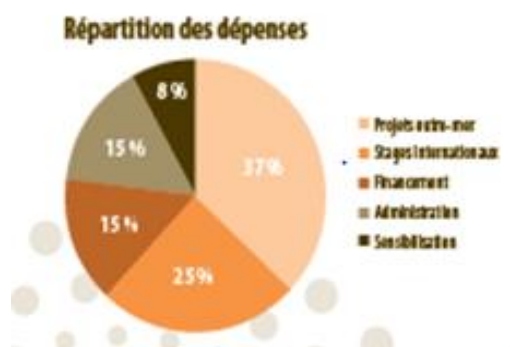
Source : Rapport annuel 2010-2011

Figure 8 : Répartition des dépenses 2011-2012



Source : Rapport annuel 2011-2012

Figure 9 : Répartition des dépenses 2012-2013



Source : Rapport annuel 2012-2013

Ces différentes figures présentent la répartition des dépenses dans cinq secteurs :

- Projets outre-mer ;
- Stages ;
- Administration ;
- Financement ;
- Sensibilisation.

De 2010 à 2011, l'organisme a consacré 35 % de ses dépenses aux projets outre-mer. En 2011-2012, ces dépenses se sont élevées à 34 %, puis à 37 % en 2012-2013.

De 2010 à 2011, les dépenses pour le secteur des stages s'élevaient à 24 %. En 2011-2012, elles ont connu une baisse atteignant 18 %, pour ensuite rebondir à 25 % en 2012-2013.

Les dépenses des secteurs de l'administration et du financement sont presque constantes de 2010 à 2013.

Les dépenses en sensibilisation ont oscillé entre 2010 et 2013. De 2010 à 2011, elles s'élevaient à 12 %, pour ensuite atteindre 17 % en 2011-2012 et finalement chuter à 8 % en 2012-2013.

Les dépenses en projets outre-mer, en administration et en financement n'ont pas beaucoup été touchées par les compressions budgétaires. Cela s'explique probablement par le maintien des contributions du gouvernement provincial (ministère des Relations internationales), mais aussi régional (enveloppes d'organisations). « On continuait d'avoir notre financement du provincial et aussi régional, ce qui nous a permis de survivre » (CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean). Néanmoins, pour le secteur de la sensibilisation, on constate une baisse en 2013, à cause des compressions budgétaires. Pour ce qui est des stages, la réduction du budget s'est produite en 2011-2012. Par contre, en 2012-2013, les dépenses consacrées à ce secteur ont connu un rebond, qui s'expliquerait par les dépenses réservées au secteur sensibilisation qui ont été attribuées au secteur stage.

C'est ainsi que se présente l'évolution de la répartition des dépenses de l'organisme dans ces différents secteurs. Pour ce qui est de la suite de notre étude, nous chercherons à connaître les conséquences qui pourraient découler de la réduction du financement octroyé au secteur de la sensibilisation. Il s'agit d'un secteur qui a vu son budget sérieusement chuter en 2013 alors que le budget total de l'organisme connaissait aussi une baisse de 847 506 \$. Dans cette optique, nous prendrons comme exemples deux projets de sensibilisation afin d'exposer les conséquences auxquelles pourraient faire face les bénéficiaires de l'organisme.

Comme nous l'avons énoncé précédemment, les dépenses en sensibilisation étaient passées de 12 % en 2010 à 8 % en 2013. Or, on note des projets de sensibilisation tels que ceux touchant à la lutte aux grossesses non désirés, aux mariages précoces et forcés au Burkina Faso (Rapport annuel, CSI 2010-2011).

En Afrique, les mariages précoces et les mariages forcés ont toujours existé. Bien que ce phénomène soit passé sous silence dans les années 60, ce n'est plus le cas aujourd'hui (Diouf & Ghosn, 2009). On peut lire plusieurs articles ou ouvrages qui traitent de la question, notamment l'ouvrage intitulé *Le scandale des mariages forcés* (Diouf & Ghosn, 2009) et l'article « Le mariage précoce » (Unicef, 2001). Ainsi, si le budget réservé à la sensibilisation par le CSI continue de diminuer dans les années à venir, le phénomène du mariage forcé par exemple s'éradiquera difficilement. Par la même occasion, les conséquences liées aux mariages précoces, comme le refus d'accès à l'éducation, les problèmes de santé, la maltraitance, persisteront et créeront d'autres problèmes auxquels il faudra faire face.

De plus, le CSI sensibilise aussi dans les techniques de mise en marché des produits tels que le *soumbala*, le *beurre de karité* et le *nééré*²³ au Burkina Faso (Rapport annuel CSI 2011-2012). D'ailleurs, la production de beurre de karité représente souvent l'unique source de revenus des femmes rurales africaines. Elle leur permet de subvenir aux besoins de leurs enfants en nourriture, en soins de santé et en fournitures scolaires. Ainsi, elle contribue à la diminution de la pauvreté des femmes et de leurs familles, à la gestion durable de la ressource et à l'émancipation des femmes productrices. De ce fait, la sensibilisation autour des techniques de mise en marché joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté, dans la mesure où les femmes augmentent les ventes et les bénéfices, atteignent des marchés plus rémunérateurs et améliorent la quantité et la qualité de leurs produits. Si le CSI doit continuer à réduire son budget en sensibilisation par manque de financement, plusieurs femmes ne pourront pas bénéficier de ces informations et leur situation sociale ne pourra pas s'améliorer (CECI, 2009).

Ramatou Boubacar, représentante d'une ONG au Niger, a témoigné ses inquiétudes à la suite de la réduction des programmes de solidarité et de coopération internationale du Canada qui s'apprêtait à ralentir le développement du pouvoir économique des femmes et leur autonomisation et à amoindrir le transfert des compétences nord-sud (AQOCI, 2013).

²³Soumbala : Épice utilisée en Afrique de l'Ouest, connue pour son odeur forte.
 Karité : Il s'agit d'une substance comestible extraite des fruits de Karité.
 Néré : Grand arbre des zones de savane présent dans toute l'Afrique de l'Ouest.

1.1.1.3 Impact sur le nombre d'employés du CSI

Le tableau suivant montre l'évolution de l'organigramme et du nombre d'employés du CSI de 2010 à 2015.

Tableau 13: Évolution du nombre d'employés

Année \ Hiérarchie	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Administrateurs	8	8	6	8	6
Membres de l'équipe	8	8	7	7	5
Total	19	19	16	18	14

Source : Rapports annuels CSI

Dans ce tableau, il apparaît de 2010 à 2012, que les postes au sein du CSI ont été maintenus à 8. De 2012 à 2013, ils ont connu une légère baisse, soit un total de 6 postes, pour ensuite atteindre 8 postes en 2013-2014 et chuter à 6 postes en 2014-2015.

Au sein des membres de l'équipe, nous comptons, de 2010 à 2012, 8 postes, qui passent à 7 en 2012 -2014, pour finalement atteindre 5 en 2014-2015.

Les impacts ne sont pas notables sur le nombre de postes. Les compressions budgétaires n'ont pas entraîné de conséquences significatives. De 2010 à 2015, la réduction du nombre de postes est légèrement accentuée en 2014-2015, soit un total de 19 postes en 2010-2011, contre 14 en 2014-2015. Cette situation confirme la recherche de la survie de l'organisme annoncée par (Cliche, 2012).

Malheureusement, la survie par la réduction du nombre d'employés n'est pas sans conséquence (Foundation, 2012) :

- Une augmentation de la charge de travail par employé, qui se traduit par un état de stress et une fatigue accrue.
- Des conséquences liées au stress sur l'équipe (mauvais climat de travail), sur l'organisation (moins efficace).
- L'impossibilité pour l'organisation de fournir les services normalement prévus aux bénéficiaires.

Les conséquences de la réduction du nombre d'emplois au CSI se traduisent par l'augmentation de la charge de travail par personne, mais aussi par le climat de travail difficile. D'après notre entrevue au CSI :

Près de 2/3 des postes ont été supprimés au sein du CSI. Nous avons aujourd'hui une quantité de travail intense par personne. Les départs de certains employés ont conduit à un climat de travail difficile. La réduction du nombre d'employés a entraîné un changement de modèle de restructuration. De trois postes permanents, nous passons à deux postes permanents répartis par continents. Nous avons des tâches qui sont gérées à l'externe comme la comptabilité par exemple.

Pour la personne interviewée, les conséquences vont plus loin : « On assiste malheureusement à une perte d'emploi dans la région, déjà qu'il n'y a pas assez d'offres d'emploi dans le domaine du développement international dans la région. »

1.1.1.4 Impact sur la répartition du financement octroyé par le CSI selon les pays d'intervention

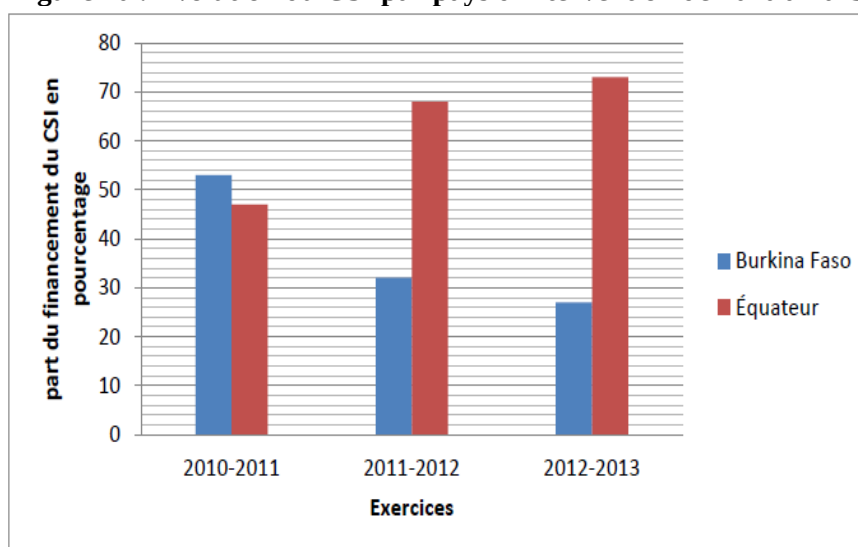
Nous avons annoncé précédemment que le CSI intervenait dans deux pays : le Burkina Faso et l'Équateur. Nous avons étudié l'évolution de la répartition du financement octroyé par le CSI dans ces pays.

Tableau 14 : Répartition du financement du CSI par pays d'intervention, de 2010 à 2013, en pourcentage (%)

Pays Année	Burkina Faso	Équateur
2010-2011	53 %	47 %
2011-2012	32 %	68 %
2012-2013	27%	73 %

Sources : Rapports annuels CSI

Figure 10 : Évolution du CSI par pays d'intervention de 2010 à 2013



Source : Construction de l'auteur

La figure présente l'évolution du financement du CSI au Burkina Faso et en Équateur de 2010-2013. Ainsi, en 2010-2011, le financement du Burkina Faso et de l'Équateur a été respectivement de 53 % et de 47 %. En 2012-2013, le financement du CSI au Burkina Faso est passé à 27 %, contre 73 % pour l'Équateur. Il en ressort que la part du budget accordé au Burkina Faso évolue de façon inversement proportionnelle. Autrement dit, pendant que la part du Burkina Faso dégringole, celle de l'Équateur connaît une hausse très importante. Cette situation pourrait s'expliquer par le virage que la politique canadienne d'aide au développement a connu sous le gouvernement conservateur. Cette politique avait certes été annoncée en 2007, mais elle n'a pris effet que quelques années plus tard par la volonté du gouvernement conservateur (arrivé au pouvoir en 2006) de respecter l'engagement pris par l'ancien premier ministre canadien Paul Martin qui souhaitait éradiquer la pauvreté en Afrique durant les sommets de Kananaskis (2002) et de Gleneagles (2005).

Le retrait des pays africains tels que le Burkina Faso, le Rwanda, le Niger, le Bénin, le Malawi, la Zambie, le Cameroun et le Kenya de la liste des pays prioritaires de l'aide canadienne au développement est le choix du gouvernement conservateur. Il a choisi de mettre l'accent sur ses intérêts commerciaux et sécuritaires en se concentrant sur l'Afghanistan et l'Amérique (Perras, 2009). Le Burkina Faso fait donc les frais du « désintérêt » des conservateurs pour le continent africain.

En somme, notre analyse a révélé les impacts négatifs des compressions budgétaires du gouvernement fédéral au sein du CSI. La contribution du gouvernement fédéral au sein du CSI a connu une baisse tout au long de ces années, ce qui a eu des effets négatifs sur le

budget total de l'organisme. On compte, parmi eux, la réduction du nombre d'emplois, augmentant la charge de travail par employé, mais aussi la réduction des dépenses de certains secteurs importants tels que la sensibilisation qui risque dans les années à venir de ne pas améliorer la situation des bénéficiaires.

Bien que l'on relève plusieurs autres sources de financement, et même une augmentation de la contribution du gouvernement du Québec, cela reste insuffisant pour combler les manquements de la contribution du gouvernement fédéral. Dans cette perspective, le CSI a développé des alternatives pour faire face aux compressions.

1.1.2 Le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI)

Pour étudier l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur le CECI, nous avons retenu les éléments suivants :

- L'évolution du budget du CECI et les sources de financement ;
- La répartition des dépenses du CECI ;
- L'évolution des projets et des programmes du CECI.

Cette étude s'inscrit dans l'intervalle de temps 2011-2014.

1.1.2.1 Impact sur l'évolution du budget du CECI

Un tableau récapitulatif et une figure sont présentés pour montrer l'évolution du budget du CECI.

Tableau 15 : Évolution du budget du CECI et autres sources de financement

Année Budget	2010	2011	2012	2013	2014
Budget total du CECI	37 972297\$	48 914598 \$	44 241095 \$	40 847306 \$	43 259883 \$
Contribution du MAECD au budget du CECI	17545 \$	22 791712\$	22 583733\$	16 978 \$	13 561537 \$
Budget du MAECD en %	46,2 %	46,59 %	51,05 %	41,56 %	31,35 %
Autres bailleurs de fonds	12 829077\$	16 558356\$	16 467735\$	13 408787 \$	23 448320 \$
Dons	3 242113 \$	4 073712 \$	1 285051 \$	425303 \$	621994 \$
Contribution en nature	794095 \$	963571 \$	29804 \$	4 785546 \$	5 034115 \$
Contributions sous forme de services rendus	3 107704 \$	4 096392 \$	3 362786 \$		
Autres produits	453663 \$	430855 \$	511986 \$	511184 \$	593917 \$

Sources : Rapports annuels CECI 2010-2014

Le tableau précédent présente l'évolution du budget du CECI de 2010 à 2014. Le budget total du CECI est d'abord présenté, suivi de la contribution du MAECD et d'autres sources de financement telles que :

- Autres bailleurs de fonds ;
- Dons ;
- Contribution en nature ;
- Contribution sous forme de services rendus ;

- Autres produits.

Le suivi de l'évolution du budget total du CECI de 2010 à 2014 ne peut nous renseigner sur l'impact des cotisations du gouvernement fédéral, car ce budget total oscille fortement. Nous avons jugé judicieux de faire le suivi des contributions du MAECD. Ainsi, en 2010, la contribution du MAECD était de 17 545 645 \$, alors qu'elle était de 22 791 712 \$ en 2011, soit une augmentation de 23,02 %. En 2012, la contribution du MAECD n'a presque pas changé alors qu'elle était à 22 583 733 \$. En 2013, la contribution du MAECD au budget du CECI a chuté à 16 978 123 \$, puis à 13 561 537 \$ en 2014.

Bien qu'en 2011, la contribution du MAECD pour certaines ONG (CSI) était en baisse, on constate que la situation du CECI se présentait différemment. De 2010 à 2011, la contribution du MAECD a connu une augmentation de 23,02 %. Cette hausse s'explique par la volonté du Canada d'apporter son aide à Haïti. Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada a appuyé le CECI afin d'offrir des services de prévention des catastrophes à 21 des collectivités les plus pauvres d'Haïti (Gouvernement.du.Canada, 2011). Selon notre interviewé : « L'importance de la contribution du gouvernement du Canada pour faire face aux urgences en Haïti a largement contribué à l'augmentation de la contribution du MAECD en 2011 au sein de notre organisme. »

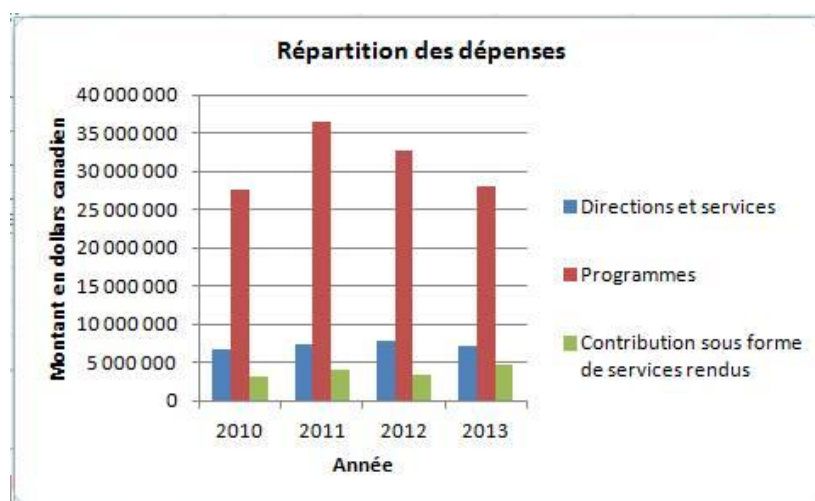
Pour ce qui est des autres bailleurs de fonds au sein du CECI, leur rôle n'est pas négligeable. Bien que notre tableau montre que la contribution de ces derniers est aussi en oscillation, on relève pour l'année 2014, une contribution importante qui s'élève à 23 448 320 \$. Cette situation a sûrement permis de pallier la baisse de contribution du

MAECD pour les années suivantes, particulièrement pour 2014 où elle n'atteint que 13 561 537 \$.

Tandis que les dons connaissent une baisse continue de 2010 à 2013 et qu'ils augmentent légèrement en 2014, les contributions en nature et sous forme de services rendus augmentent continuellement de 2010 à 2014. Cette situation montre que le CECI réussit d'une manière ou d'une autre à combler les réductions de budget.

1.1.2.2 Impacts sur la répartition des dépenses du CECI

Figure 11 : Répartitions des dépenses 2010-2013



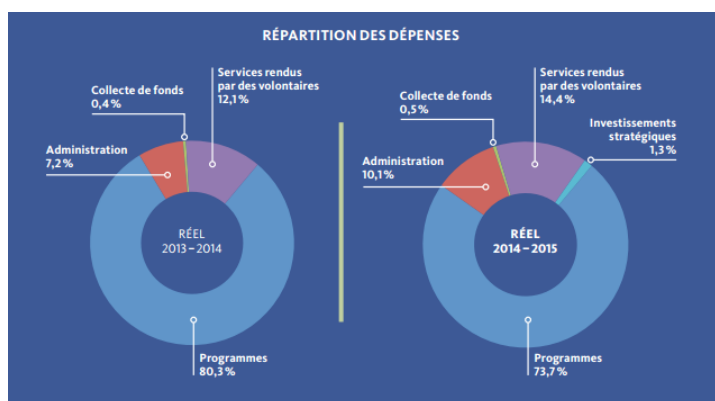
Sources : États financiers du CECI

La figure 11 présente la répartition par secteur des dépenses du CECI de 2010 à 2013. Elles sont réparties en trois secteurs : directions et services, programmes et contributions sous forme de services rendus. Il est clair que les dépenses réservées aux programmes sont largement supérieures à celles réservées aux directions et services et aux contributions sous forme de services rendus. Ainsi, de 2010 à 2013, les dépenses réservées aux programmes

oscillent : elles augmentent, mais baissent de façon continue en 2012 et en 2013. Le CECI dépense près de 27 565 297 \$ en 2010 contre 36 660 200 \$ en 2011. En 2012, ses dépenses sont réduites à 32 734 579 \$ pour finalement atteindre 28 109 403 \$ en 2013.

Pour les autres secteurs, la situation se présente autrement, les dépenses sont quasiment constantes tout au long de 2010-2013.

Cependant, en 2013-2015, le CECI nous propose une répartition de dépenses sur de nouveaux secteurs tels que la collecte de fonds et les investissements stratégiques. Néanmoins, nous avons accordé plus d'importance au secteur des programmes, puisqu'il concentre à lui seul plus de la moitié du budget du CECI. D'ailleurs, d'après la figure 12, en 2013-2014, près de 80,3 % du budget du CECI a été consacré aux programmes contre 73,7 % en 2014-2015. Donc, le secteur de l'administration et des services rendus par des volontaires connaissent tous deux des augmentations. Le secteur de l'administration est passé de 7,2 % à 10,1 % entre 2013 et 2015. Pour les services rendus par des volontaires les dépenses sont passées de 12,1 % à 14,4 % pour la même période.

Figure 12 : Répartition des dépenses 2013-2015

Source : États financiers 2014-2015, CECI

De 2010 à 2015, bien que le budget accordé par le CECI au secteur des programmes soit en baisse, nos analyses démontrent que le CECI s'est concentré sur ses objectifs fondamentaux. La part du budget accordé au secteur des programmes représente plus de la moitié du budget total du CECI. Cela a certainement permis à l'organisme de pouvoir continuer sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion. D'ailleurs, le CECI et ses partenaires sont reconnus pour répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire dans des pays menacés, principalement en Afrique subsaharienne et en Haïti. L'organisme a mis sur pied le projet « Femmes clés de la sécurité alimentaire » en 2009-2013 au Niger, qui a pu bénéficier à 231 274 personnes, dont 51 % étaient des femmes. En Haïti, le projet « Renforcement des services publics agricoles », en 2014-2016, a permis d'aider 80 organisations de producteurs ruraux localisés dans les départements du Nord et du Nord-Est d'Haïti.

Néanmoins, les légères réductions que connaît la part du budget accordé par le CECI aux programmes, notre interviewé la rattache au manque d'appel d'offres du gouvernement

du Canada. Elle précise également qu'à cette période le CECI s'est retrouvé avec plusieurs projets qui ont pris fin parmi lesquels on compte ceux concernant la situation d'urgence en Haïti. Elle mentionne aussi la réduction du portefeuille de projets en Haïti comme l'une des raisons qui expliquerait la réduction des dépenses du CECI pour leurs programmes. Il s'agit en quelque sorte d'une situation qui met indirectement en péril la condition des bénéficiaires.

1.1.2.3 Impacts sur l'évolution des activités du CECI (Projets-programmes volontaires)

Nous avons voulu connaître l'impact des compressions budgétaires sur les activités du CECI. Pour ce faire, nous avons analysé les projets mis en place par l'organisme et les programmes de coopération volontaire.

Tableau 16 : Évolution des projets et des programmes de coopération volontaire

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Projet	52	47	+ 50
Programme de coopération volontaire	2	2	2

Source : rapports annuels CECI 2011-2014

De 2011 à 2013, les projets du CECI sont en baisse. En 2013-2014, ils augmentent légèrement. Cette baisse pourrait s'expliquer par le fait que moins de projets ont été acceptés par d'autres bailleurs de fonds. Par contre, la légère augmentation des projets en 2013-2014 s'expliquerait par le financement des bailleurs de fonds pour des projets à court terme.

D'après notre interviewé : « Nos bailleurs de fonds continuent à financer des projets qui s'étendent sur du court terme. »

On prend pour exemple le projet « Orphelins et enfants vulnérables » dont l'objectif est de contribuer à améliorer les conditions de vie des orphelins et des autres enfants vulnérables au Burkina Faso. Ce projet a débuté en juin 2012 et s'est achevé en mai 2013. Le projet « Orpailleurs », dont l'objectif était de réduire la transmission du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles au Burkina Faso, a également été de courte durée, se déroulant de juin 2012 à mai 2013.

Les programmes de coopération volontaire de 2010 à 2014 sont demeurés constants : il y avait deux programmes par exercice. Notre interviewé nous apprend qu'en mars 2015, le programme de coopération volontaire du CECI « Uniterra²⁴ » a été renouvelé pour cinq ans, soit pour 2015-2020, ce qui a épargné au CECI les effets négatifs des compressions budgétaires. En effet, ce programme avait été renouvelé pour un an (mars 2014-mars 2015) à la suite de la sensibilisation faite par le consortium de 10 ONG dont le CECI. Cette sensibilisation visait à informer le gouvernement du Canada sur les enjeux d'un non-renouvellement du programme de coopération volontaire.

²⁴Programme mis en place en 2004 qui a pour objectif d'améliorer les conditions socio-économiques des populations dans 15 pays.

Le programme volontaire d'appui à la gouvernance, à l'éducation et au développement économique en Haïti (PCV²⁵), géré conjointement avec l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), la Fondation Paul Gérin-Lajoie (PGL) et le Service d'assistance canadien aux organismes (SACO), évolue normalement puisqu'il avait été financé par le MAECD pour la période 2010-2016.

En somme, bien que la contribution du MAECD ait connu une baisse au sein du CECI, les conséquences de cette baisse n'ont pas eu de répercussions sur l'organisme. Nos analyses démontrent clairement que le CECI ne se trouve pas dans une mauvaise situation. Les projets et les programmes de coopération volontaires évoluent normalement. Selon notre interviewé, le CECI n'a pas été contraint de réduire l'effectif de ses employés et ses activités ont continué à fonctionner normalement grâce à l'appui de ses partenaires et de son « investissement stratégique ». Le message conjoint fait par le président et la directrice générale du CECI l'affirme :

Malgré le climat d'incertitude dans le milieu de la coopération internationale et les financements publics qui diminuent, le CECI maintient le cap et réussit à accomplir énormément d'activités et à livrer des résultats tangibles dans le souci du respect de sa mission. (Rapport annuel 2012-2013).

²⁵ L'objectif est d'améliorer les services et programmes offerts par les partenaires répondant aux besoins des populations depuis 2006.

1.2 Comparaison des stratégies mises en place par les organismes pour faire face aux compressions budgétaires

Nos analyses ont démontré que la situation vécue par chaque organisme est différente. Selon notre analyse de la classification de (Cliche, 2012), le CSI a été classé parmi les organismes se trouvant dans une mauvaise situation, ce qui n'est pas le cas pour le CECI. Dans cette perspective, nous avons décidé dans un premier temps de présenter les alternatives développées par le CSI pour faire face aux compressions budgétaires. Dans un deuxième temps, nous avons mis en exergue les mesures adoptées par le CECI pour y faire face.

1.2.1 Alternatives développées par le CSI pour faire face aux compressions budgétaires

Selon Cliche, toute organisation en mauvaise situation recherche la survie. Or, nos analyses sur l'évolution du budget, l'évolution des subventions octroyées par le gouvernement fédéral, les activités du CSI démontrent que la situation de l'organisme ne lui permet pas de rester à l'écart de la recherche de la survie (Cliche, 2012).

D'ailleurs, Véronique Frigon, présidente du CSI, avait annoncé ceci lors d'un communiqué de presse :

Le contexte économique actuel nous pousse à innover, à être proactifs pour diversifier nos moyens de financement. Nous croyons qu'une avenue est de créer

d'avantage de partenariats et d'exploiter nos expertises, car le CSI est un véritable fleuron régional qui a beaucoup à offrir!

Dans cette perspective, le CSI entend diversifier ses moyens de financement par une nouvelle approche qui repose sur le développement de partenariats novateurs avec les entreprises, les organismes et la population (CSI, 2015).

Ainsi, les entreprises du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les populations de la région contribuent au financement du CSI par l'entremise de l'activité « Je fais ma part solidaire » lancée en mars 2015. Les entreprises se procuraient des parts solidaires au coût de 500 \$ chacune. Pour les individus qui souhaitent y participer, la part solidaire coûtait 100 \$. En retour, les entreprises couraient la chance de gagner un séjour solidaire corporatif sur mesure, en partenariat avec le club Alma. Quant aux individus, ils étaient admissibles au tirage Amis VIP du CSI, qui comprenait plusieurs gratuités et autres surprises.

Dans sa nouvelle approche de financement, le CSI entend développer un volet « service » qui lui permettra de générer de plus en plus ses propres revenus. À cet effet, le collègue d'Alma a officialisé sa première entente avec le CSI pour la réalisation d'un séjour solidaire en Équateur à l'automne 2015 (CSI, 2015). Néanmoins, le volet « services » du CSI reste toujours en développement bien que notre interviewé nous donne quelques exemples d'activités que le CSI souhaite mettre sur pied. « Nous voulons développer des activités génératrices de revenus. Par exemple des formations pour les entreprises qui travaillent à l'étranger, des séjours solidaires, des spectacles... On essaie de développer finalement plus un modèle d'économie sociale ».

Nous relevons parmi les alternatives développées par le CSI, des activités telles que le Tour solidaire, qui permet de ramasser des fonds destinés à financer des projets uniques de

coopération pilotés par le CSI en Équateur et au Burkina Faso. Nous pensons aussi au souper-bénéfice qui a permis d'obtenir près de 15 000 \$ en 2015.

En somme, parmi les alternatives du CSI, on relève beaucoup d'autofinancement tel que le souper-bénéfice, le tour du lac à vélo et des « services » qui sont en voie de développement.

1.2.2 Mesures adoptées par le CECI pour faire face aux changements dans la coopération internationale

La situation du CECI telle que présentée dans nos analyses est différente de celle du CSI. Par conséquent, le CECI n'a pas été contraint de développer des alternatives. Néanmoins, soucieux des changements que traverse la coopération internationale, l'organisme a décidé en 2013 de prendre les mesures suivantes :

- Allègement de la structure organisationnelle et amélioration de la dynamique entre les différents intervenants à l'interne et à l'externe;
- Optimisation du fonctionnement du CECI en favorisant un plus grand engagement des membres et des donateurs;
- Collaboration avec des acteurs clés de la société civile et des partenaires stratégiques avec un esprit d'innovation;
- Processus participatif et inclusif de la planification stratégique afin de créer un CECI plus fort.

- Adoption d'un plan quinquennal en 2014-2019 basé sur une vision commune pour un CECI fort et uni;
- Diversification des sources de revenus tout en contrôlant les dépenses : malgré la réduction de l'aide gouvernementale, le CECI réussit en 2013 à dégager un surplus de 459 940 \$.
- Gérer avec rigueur les fonds qui leur sont confiés pour maximiser les résultats; (Rapport annuel 2012-2013)

En définitive, toutes ces mesures devraient aider le CECI à réaliser sa mission et favoriser son positionnement dans le contexte de la coopération internationale, qui est en pleine mutation.

CONCLUSION

Le but principal de la présente recherche était de connaître, depuis 2011, l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur les organismes de coopération internationale. Trois questions spécifiques ont été articulées autour de cette problématique à savoir :

- 1) Comment ces compressions ont-elles été vécues par les 2 organismes?
- 2) Quelles ont été leurs conséquences sur les missions et leurs actions sur le terrain?
- 3) Quelles ont été les alternatives développées par les organismes pour faire face aux compressions?

La méthodologie de notre recherche a été basée sur les principes de la recherche qualitative et quantitative. En effet, la collecte des données primaires et secondaires a permis de connaître l'impact des compressions budgétaires du gouvernement fédéral sur le CECI et le CSI du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le processus d'analyse de données, collectées par le biais d'entrevues semi-directifs, et à partir de la documentation, a abouti à plusieurs résultats. Ces derniers ont permis de

valider nos hypothèses de recherche à savoir l'impact négatif des compressions budgétaires sur les ONG et l'obligation pour ces organismes de développer des alternatives pour survivre.

Les compressions budgétaires au CSI et au CECI ont eu des conséquences différentes.

Les compressions budgétaires au CSI ont eu des conséquences sur les employés, les activités et les bénéficiaires. Comme nous l'avons présenté dans nos analyses, la baisse du budget total au sein du CSI a contraint l'organisme à supprimer des postes, une situation qui a sûrement mis en péril les activités de l'organisme. Les employés ont probablement eu une plus grande charge de travail et, par conséquent, plus de stress, ce qui nuit à leur efficacité. Ensuite, le CSI s'est retrouvé dans une recherche de survie, ce qui ne lui a pas permis de se concentrer sur ses objectifs, mais de s'éloigner de sa mission première et de lutter pour sa survie. Par conséquent, sur le terrain, les bénéficiaires ont sûrement subi indirectement la situation vécue par l'organisme.

Quant au CECI, malgré la réduction de la contribution du gouvernement fédéral, les activités de l'organisme ont continué normalement. Cette situation est causée par les sources de revenus diversifiées, mais surtout à un portefeuille de projets plus étoffé grâce à des partenaires canadiens et internationaux tels que la BM, le Programme alimentaire mondial, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international... Donc, sur le terrain, le CECI continue à être actif.

Les répercussions des compressions budgétaires chez les deux organismes étant différentes, les mesures mises en place par chacun d'eux sont également différentes. La taille des organismes, les besoins ressenties, les capacités à entreprendre certaines solutions au détriment d'autres sont tous des facteurs qui expliquent les stratégies différentes prises par ces deux ONG. Tandis que le CSI développe des alternatives pour survivre aux compressions budgétaires, le CECI opte pour des mesures qui lui permettront de faire face aux changements de la coopération internationale. Par conséquent, parmi les alternatives du CSI, on relève beaucoup d'autofinancement par le biais d'activités telles que « les séjours solidaires » et des « services » moyennant rémunération qui est toujours en développement. Le CECI a décidé d'adopter un nouveau plan stratégique 2014-2019 afin de renforcer le positionnement de l'organisme dans un contexte de coopération internationale en profonde mutation et de plus en plus compétitif tout en assurant la réalisation de sa mission. Face à toutes ces alternatives entreprises par ces ONG pour assurer leur survie, d'autres stratégies restent efficaces. Nous pensons à la sensibilisation du public vis-à-vis de la mission de l'organisme, des objectifs poursuivis et de la situation critique qu'il traverse par le biais des médias (télévision, radios, internet...), ce qui pourra permettre d'avoir plus de financement provenant des dons par exemple.

Au regard de nos résultats, nous pouvons affirmer que les compressions budgétaires ont un impact sur les organismes de coopération internationale de petite envergure. Nos analyses ont aussi démontré que les petits organismes étaient plus exposés aux conséquences de ces compressions que les grandes organisations. Les deux cas étudiés différents par leur taille, leur ancienneté, leurs partenaires et le nombre de pays d'interventions démontrent

clairement que l'impact des compressions budgétaires dépend de plusieurs paramètres. En comparaison à l'étude réalisée par Francis Paquette sur la « *confessionnalisation de l'aide canadienne au développement* », présentant l'aide canadienne comme priorisant les ONG religieuses au détriment des ONG et des ONGRP, il apparaît clairement que l'aide canadienne est basée sur une sélectivité. Cette sélectivité est visible sous le gouvernement de Harper et donne l'impression que les conséquences de cette décision sur les ONG ou les bénéficiaires en Afrique ne sont pas forcément prises en compte.

On s'intéresse néanmoins à savoir si les mesures prises par le Gouvernement fédéral qui menacent ou encore mettent en péril la survie de certains organismes et de leurs bénéficiaires sont nécessaires.

Il a été annoncé au début de ce mémoire que la décision de couper dans le budget était un choix du gouvernement fédéral pour tenter de pallier le déséquilibre budgétaire. Or en 2015, le gouvernement fédéral renoue avec l'équilibre budgétaire. Le gouvernement de Stephen Harper présente un surplus de 1,4 milliard \$ en 2015²⁶. Pour Joe Oliver, ministre fédéral des Finances, « *l'équilibre budgétaire est la seule façon de veiller à la prospérité à long terme des Canadiens* ». On se pose la question à savoir, à la suite de l'équilibre budgétaire, quel sera le sort réservé aux organismes de coopérations internationales. En d'autres termes, assisterons-nous toujours à une sélectivité dans l'aide du gouvernement

²⁶<http://ici.radio-canada.ca/sujet/budget-federal-2015/2015/04/21/001-budget-federal-joe-oliver-conservateurs-harper.shtml> consulté le 23/07/2015.

fédéral au sein des ONG? Ou encore, les ONG de petite envergure resteront-elles toujours les plus exposées aux conséquences des décisions gouvernementales?

Le Parti conservateur a été battu lors des élections d'octobre 2015. On peut se demander si l'arrivée au pouvoir des libéraux va amener des changements dans les stratégies, les approches du gouvernement en matière d'aide au développement et surtout de financement des organismes de coopération internationale. La plupart des organismes se sont félicités de l'élection de Justin Trudeau en espérant fortement qu'il apporterait des ruptures fondamentales dans la manière dont la question du développement international a été gérée sous Harper. Ils ne manquent pas l'occasion d'en appeler à du financement plus important du gouvernement fédéral en faveur des ONG qui luttent contre la pauvreté.

L'avenir nous dira si ces changements deviendront une réalité ou si le gouvernement optera pour la continuité à cause d'impératifs économiques qui limitent sa marge de manœuvre (chute du prix du pétrole, baisse du dollar canadien, urgences internes, etc.).

Le nombre des ONG étudiées, le milieu où les organismes interviennent, la difficulté d'accès à l'information vis-à-vis des organismes et de la situation des bénéficiaires, sont tous des facteurs qui limitent nos résultats de recherche. À cela se rajoute, le manque de données des retombées réelles des coupures budgétaires des organismes sur les bénéficiaires. Les résultats auraient été plus riches si nous avions eu l'occasion d'interviewer un plus grand nombre de personnes. Une durée d'entretien plus longue aurait également permis d'avoir plus d'informations. L'étude d'un plus grand nombre d'organismes différents par leur taille, leurs activités etc. devraient certainement nous permettre de généraliser les résultats issus de nos

recherches. Toutes ces limites se présentent ainsi comme des avenues de recherches alternatives afin d'éviter que seul le temps réponde aux interrogations présentées.

En final, l'exercice de ce mémoire a été essentiellement empirique en analysant la situation de deux ONG. Ce mémoire vient augmenter les efforts théoriques étudiant l'aide publique au développement canadienne face aux coupures budgétaires. En effet, la majorité des travaux analyse les coupures budgétaires sous un angle général, alors que cette recherche étudie en profondeur leur impact sur deux ONG différentes. Cette initiative permet de mieux comprendre la situation que traverse la coopération internationale Canadienne.

REFERENCES

AQOCI. (2013). INCERTITUDES DANS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL : L'AQOCI DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'AGIR ! Repéré le 17 Novembre 2015, à <http://www.aqoci.qc.ca/?Incertitudes-dans-les-programmes>.

Association-québécoise-des-organismes-de-coopération-internationale. (2012). Coupures à l'ACDI, l'isolement du Canada sur la scène internationale. Repéré le 17 novembre 2015, à <http://www.aqoci.qc.ca/spip.php?article821>.

Atrouche, L. (2007). L'évolution et les nouvelles orientations des politiques d'aide au développement du Canada 1987-2007. Repéré le 11 septembre 2015, à http://www.cooperation.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_Atrouche_ACDI.pdf.

Audet, F. (2011). L'acteur humanitaire en crise existentielle: les défis du nouvel espace humanitaire. *Études internationales*, vol. 42(n° 4), 447-472.

Audet, F. (2012). Transformation idéologique dans l'aide canadienne: rupture ou continuité? Speech given at the annual General Assembly of l'Association québécois des organisations de coopération internationale AQOCI, Montréal, PQ, June, 15.

Audet, F. (2013). Les ONG d'aide internationale au Canada : deux poids deux mesures dans le virage conservateur. Repéré le 13 décembre 2014, à http://www.occah.org/DATA/PUBLICATION/96~v~Blogue_Editorial_L_aide_canadienne_deux_poids_deux_mesures.pdf.

Audet, F. & Navarro-Flores, O. (2014). Virage dans la gestion de l'aide canadienne publique au développement: tensions et dynamiques d'une nouvelle idéologie. *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 61-72.

Bauer, P. T. (1971). *Dissent on development: studies and debates in development economics*. Cambridge: Havard University Press: Weidenfeld and Nicolson.

Benicourt, E. (2001). La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale. *Études rurales*, (3), 35-53.

Blöndal, J. R. (2001). La procédure budgétaire au Canada. *REVUE DE L'OCDE SUR LA GESTION BUGDÉTAIRE*, 1(2), 43-91.

Braillard, P. & Djalili, M.-R. (2012). Les acteurs. *Que sais-je?*, 9, 30-55.

Brunel, S. (2006). Religion et humanitaire. Religion et politique. Les rendez-vous de l'Histoire, Blois 2005.

Bülles, A.-C. & Kindornay, S. (2013). Au-delà de l'aide: un plan pour la coopération internationale canadienne (pp. 49): Institut nord-sud.

Bureau du directeur parlementaire du budget, B. (2012). Budget de 2012: Le point sur le cadre de surveillance. Gouvernement du Canada: BDPB Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/dpb-pbo/YN5-43-2012-fra.pdf.

Carbonnier, G. (2010). L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique. International Development Policy| Revue internationale de politique de développement, (1), 141-147.

CECI. (2009). Le CECI dans la filière karité des impacts positifs pour des milliers de femmes d'Afrique de l'Ouest. Repéré le 11 septembre 2015, à <http://www.ceci.ca/assets/uploads/PDF-FR/Karite/Le-CECI-dans-la-filire-karit2009pour-lecture.pdf>

Champagne, E. & Choinière, O. (2014). Les politiques d'optimisation et d'austérité financières du Gouvernement du Canada de 2006 à 2012: instruments, valeurs et idéologies. Gestion et management public, 31(3), 89-103.

Charland, G. (2006). Le Québec comparé et les finances publiques au Canada, 1992-2002. Politiques publiques: le Québec comparé, (Les presses de l'Université Laval), 71.

Charnoz, O. & Severino, J.-M. (2010). L'aide publique au développement: la Découverte.

Cliche, P. (2012). La crise des OCI québécois, une crise de la coopération solidaire? Vie ECONOMIQUE, 5, 12.

Conoir, Y. & Verna, G. (2002). L'action humanitaire du Canada: histoire, concepts, politiques et pratiques de terrain: Presses Université Laval.

CSI. (2015). Le CSI diversifie ses moyens de financement. Repéré le 30 octobre 2015, à <http://www.centresolidarite.ca/menu.php?idCategorie=2&idDetail=570>.

Daniel, J.-M. (2013). Zone euro: réCeSSion ou Sortie du tunnel. Sociétal, (79), 6-12.

Daudin, G. & Ventelou, B. (2003). Aide au développement. Revue de l'OFCE, (2), 297-310.

Davies, T. R. (2012). La transformation des ONG internationales et leurs effets sur l'aide au développement. *International Development Policy| Revue internationale de politique de développement*, (3).

de Sève, N. (2014). Harper, l'ennemi politique numéro un. *Relations*, (772), 14-15.

Diouf, F. & Ghosn, C.-A. (2009). *Le scandale des mariages forcés*: Editions du Rocher.

Doucineau, M. (2007). *Les ONG: le contre-pouvoir? : Toogezzer*.

Dumont, R. (1963). *L'Afrique Noire est mal partie* Vol. 72.(pp. 393).

Favreau, L. (2014). La solidarité internationale du Québec avec le Sud. De quelques alternatives en matière d'outils financiers pour la prochaine décennie. Repéré à http://w3.uqo.ca/crdc/00_fichiers/publications/cahiers/R46.pdf.

Favreau, L., Larose, G. & Fall, A. S. (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*: KARTHALA Editions.

Foundation, A. (2012). *Gestion du stress chez les travailleurs humanitaires*. 7.

Gauthier, B. (2003). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*: PUQ.

Gavard-Perret, M.-L., Gotteland, D., Haon, C. & Jolibert, A. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion*: Paris: Pearson Education.

GERVAIS, M. (1997). La bonne gouvernance et l'État africain: la position de l'Aide canadienne. *GEMDEV, Les avatars de l'État en Afrique*, Paris, Karthala, 338, 123-135.

Goodale, R. (2013). *La médiocrité économique ne suffit pas bon pour le Canada*. Libéral.

Gouvernement.du.Canada. (2010). «Registered charity information return for Doctors without Borders Canada Medecins Sans Frontieres Canada.».

Gouvernement.du.Canada. (2011). La ministre Oda annonce que le Canada continuera d'aider Haïti. <http://www.acdi-cida.gc.ca>; Repéré à <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAD-329207-JTN>.

Guillaumont, P. (1968). L'aide internationale au développement 19(*Revue économique*), 974-1003.

Guillermou, Y. (2003). ONG et dynamiques politiques en Afrique. Le difficile dialogue à la base entre acteurs du développement rural. *Journal des anthropologues*. Association française des anthropologues, (94-95), 123-143.

Hayter, T. (1971). *Aid as imperialism*: Teresa Hayter.

Holou, R. A. Y. (2007). *Pourquoi l'Afrique pleure et s' enfonce?: les vraies causes et solutions de la misère africaine*: Trafford Publishing.

Hugon, P. (2010). Les nouveaux acteurs de la coopération en Afrique. *International Development Policy| Revue internationale de politique de développement*, (1), 99-118.

Imbeau, L. M. & Leclerc, M. (2002). L'élimination du déficit budgétaire au Québec: contexte et réalisation d'un engagement électoral. *Le Parti québécois: bilan des engagements électoraux 1994-2000*, 67.

Jacquemot, P. & Raffinot, M. (1985). *Accumulation et développement: dix études sur les économies du Tiers-Monde* (Vol. 11): Harmattan.

Joanis, M. (2009). La crise financière et le déficit zéro: Le Canada flirte avec les démons de son passé. *POLICY*, 59.

Josepha, L. (2000). *Politique internationale* (pp. 134-135). Paris: Paris, LGDJ, 2ème éd.

Kankwenda, M., Grégoire, L.-J., Legros, H. & Ouédraogo, H. (1999). *La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne*: Economica.

Keszler, M. (2004). Les ONG dans la concurrence internationale. *Les ONG: Quelle influence sur la gouvernance mondiale*.

Kim, P. S. (2009). Introduction: The aid—good governance conundrum: searching for more realistic discourse. *International Review of Administrative Sciences*, 75(4), 555-563.

La.presse.canadienne. (2013). Québec veut contrôler sa coopération internationale. Repéré le 05 Janvier 2016, à <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/370205/quebec-veut-controler-sa-cooperation-internationale>.

Martinet, A. C. (1990). Grandes questions épistémologiques et sciences de gestion. In Martinet A.C. (Coord.). *Epistémologies et sciences de gestion*, Paris, Economica, pp. 9-29. *Epistémologies et sciences de gestion*.

Mestrum, F. (2008). La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale. Mots. Les langages du politique, (88), 25-37.

Newton, J. (1999). Rôles et responsabilités des ONG en matière de secours d'urgence au Canada. Repéré à <http://publications.gc.ca/collections/Collection/D82-55-1999F.pdf>.

Perras, S. (2009). Pays prioritaires de l'aide internationale canadienne : L'Afrique mise à l'écart Repéré le 9 octobre 2015, à http://www.ccic.ca/files/fr/working_groups/003_acf_2009-03_acf_priority_countries_africa.pdf.

Perroulaz, G. (2004). Le rôle des ONG dans la politique de développement: forces et limites, légitimité et contrôle. Annuaire suisse de politique de développement, 23(2), 9-24.

Pierre-Jean, R. (2002). « Les ONG, partenaires nécessaires » in Ducroux, Anne-Marie, Les nouveaux utopistes du développement durable, Coll. Atlas/Monde, Co-Ed. Autrement et Comité 21, Paris

Pigeon, M.-A. (2005). Le redressement budgétaire fédéral. Gouvernement du Canada Repéré à <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/PRB-f/PRB0453-f.pdf>.

Potter, E. H. (2002). Le Canada et le monde: Continuité et évolution de l'opinion publique au sujet de l'aide, de la sécurité et du commerce international, 1993-2002. Études internationales, 33(4), 697-722.

Programme-des-Nations-Unies-pour-le-Développement. (2000). Vaincre la pauvreté humaine. Repéré à <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/UserFiles/Files/DecentraPauvreteUNDP.pdf>.

Ryfman, P. (2004). les ONG. Paris, La Découverte, Repères, (386).

Ryfman, P. (2009). II. Un terme ambigu pour une réalité difficile à cerner. Repères, 15-27.

Servet, J.-M. (2010). Aide au développement: six décennies de trop dits et de non dits. Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs, (7).

Severino, J.-M. (2001). Refonder l'aide au développement au XXI^e siècle. Critique internationale, 75-99.

Thérien, J.-P. (1991). Les organisations non gouvernementales et la politique canadienne d'aide au développement. Canadian Public Policy/Analyse de Politiques, 37-51.

Thoenig, J.-C. (2005). Pour une épistémologie des recherches sur l'action publique. Les dynamiques intermédiaires au coeur de l'action publique, 285-306.

Tuquoi, J.-P. (2005). La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne Le monde.

Unicef. (2001). Le mariage précoce. Digest Innocenti, 7.

Van de Walle, N. & Johnston, T. A. (1999). Repenser l'aide à l'Afrique: KARTHALA Editions.

Wallerstein, I. (2011). The modern world-system I: capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century, with a new prologue (Vol. 1): Univ of California Press.

Yin, R. K. (1989). Case study research: Design and methods, revised edition. Applied Social Research Methods Series, 5.

ANNEXE1

GUIDE D'ENTREVUE SEMI-DIRIGEE

Guide d'entrevue semi-dirigé

Civilité- consignes liées à la rencontre

- Identification
- Mettre l'informant en confiance
- Rappeler et expliquer brièvement le contexte et le déroulement de l'entrevue

Introduction-considérations générales

1-Quelle est votre fonction?

2- Depuis combien de temps êtes-vous à ce poste?

3- Quelle fonction vous occupiez avant d'être nommé à ce poste?

4- Depuis combien de temps êtes-vous dans le domaine des organisations non-gouvernementales?

5- En quoi consiste votre travail actuel?

Impacts des coupes budgétaires du gouvernement fédéral sur les organismes de coopération internationale

6- Comment percevez-vous les coupures dans les ONG?

7-Quels sont les impacts des coupures budgétaires

- Au niveau individuel
- Au niveau professionnel

- Au niveau organisationnel

8- y a-t-il une différence entre les ressources financières perçues avant la politique d'austérité de la part du gouvernement et aujourd'hui? Si oui, comment elle se présente?

9- Comment percevez-vous la politique de revirement de l'aide internationale?

10- Le sort des organisations de coopération internationale face à la politique d'austérité est-elle la même? Pourquoi? Pouvons-nous parler d'un revirement de la politique d'aide canadienne guidée par les intérêts?

11- La politique d'austérité a sûrement des conséquences sur les programmes et activités de votre organisation. Quelles sont celles qu'on peut retenir?

12- Comment se présente aujourd'hui la situation des bénéficiaires de vos programmes et projets en Afrique?

13- Comment percevez-vous la situation des bénéficiaires dans les années à venir si les coupes budgétaires persistent pour certaines ONG?

14- Quelles sont les alternatives développées pour faire face aux coupures budgétaires?

15- Quelles sont les autres sources de financement ou alternatives mises en avant?

Conclusion

- Y a-t-il un point sur lequel vous aimeriez apporter des précisions?
- Remerciements

ANNEXE 2

PAYS D'INTERVENTION DU CECI

